



Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)

Juin 2025



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA



**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir · Mobiliser · Accélérer



Sommaire

1. Eléments d'introduction	3
2. Méthodologie.....	4
2.1 Les objectifs	4
2.2 Les étapes de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)	4
3. Analyse de l'état initial de l'environnement.....	8
4. Articulation avec les autres plans et programmes	12
4.1 Prise en compte de la SNBC2, de la LTECV, du SRCAE et du PADDUC.....	13
4.2 Prise en compte et compatibilité avec le PREPA	17
5. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie du PCAET	19
5.1 Scénarios de travail.....	21
5.2 L'analyse environnementale des 2 scénarios de travail	27
5.3 Scénario retenu.....	32
5.4 Le scénario décliné en stratégie	35
5.5 Analyse environnementale de la stratégie PCAET	37
6. L'historique de la construction du PCAET	40
7. L'analyse environnementale du PCAET	41
7.1 Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement.....	69
7.2 Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques	71
8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000	73
8.1 État des lieux.....	73
8.2 Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000	75
8.3 Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000.....	75
9. Mesures envisagées pour « Eviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET	76
10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET	78

1. Éléments d'introduction

Les Elus de la Communauté d'Agglomération de Bastia se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, et notamment l'article 188 modifie les exigences réglementaires concernant les Plans climat énergie, qui deviennent des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) devant être adoptés avant le 31 décembre 2016 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n° 2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climat Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

2. Méthodologie

2.1 Les objectifs

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un **processus visant à intégrer l'environnement** dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases qui précèdent la réflexion (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE)
- Aider pour les choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques
- Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

2.2 Les étapes de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

L'analyse de l'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE), comprend les différentes thématiques environnementales à aborder dans le cadre de l'évaluation environnementale, permettant ainsi de mettre en parallèle les deux démarches. Cette étape a permis d'identifier les premiers enjeux environnementaux qui ont servi de base à la réflexion pour la suite de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET. Une analyse des thématiques environnementales proposée au sein de l'EIE est réalisée, en identifiant bien la compréhension de la thématique, et les sources de données.

Articulation avec les plans et programmes

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion de la collectivité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

➔ Le PCAET a pour objectifs :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation »)
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

➔ **Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :**

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – en Corse le PADDUC – et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.

➔ **Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :**

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – en Corse le PADDUC
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Energie Climat Territoriale

Il s'agit d'un résumé issu des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du PCAET. L'EES retrace et présente d'une part la méthode utilisée pour construire la stratégie, et d'autre part les différents scénarios construits et la stratégie finalement retenue.

Cette partie s'attarde également à la présentation d'une analyse environnementale des différents scénarios et de la stratégie retenue, et justifie des choix opérés pour valider le scénario.

L'EES s'attarde ainsi à étudier les incidences environnementales de la stratégie climat, air et énergie choisie.

Historique de la construction du PCAET

Il s'agit ici d'un bref résumé de la construction du PCAET. En substance, cette partie fait apparaître les échanges, remarques, discussions qui ont amené à une modification du Plan climat (plan d'actions, stratégie, ...). L'idée étant de mettre en lumière les différents choix opérés et de les justifier. L'évaluation environnementale stratégique pouvant elle-même être un facteur du changement du Plan climat.

Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement

Chacune des thématiques environnementales stratégiques est analysée pour chaque action de la Stratégie Climat Air Energie. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

- **Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'évaluation environnementale stratégique :** enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET et dans le programme d'actions
- **Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions :** les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec des thématiques reprenant les principaux enjeux de l'état initial de l'environnement.

Au total 6 thématiques ont été définies pour évaluer les incidences du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE. Le choix des thématiques est détaillé dans la partie 2 (synthèse de l'EIE et des enjeux environnementaux) ; leur définition permet de proposer une analyse plus synthétique et pertinente, en cohérence avec les vulnérabilités du territoire.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'actions.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance »
Incidence négative

Une incidence positive signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique, une incidence neutre signifie qu'il n'y a à priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une incidence négative ne peut être évitée, il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

De plus, nous avons mis en avant dans le tableau de l'analyse les incidences positives et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions. Ces incidences sont ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

Pour rappel, les axes stratégiques du plan d'actions sont les suivants :

AXES	Intitulé
AXE 1	Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements
Axe 2	Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle
Axe 3	Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique
Axe 4	Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone
Axe 5	Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET, permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

Évaluation Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000, dans le respect de l'article R414-23 du code de l'environnement, passe par une évaluation préliminaire, puis éventuellement une évaluation plus approfondie.

Sont ainsi visées et analysées les incidences :

- Vis-à-vis des objectifs de conservation du (ou des) site(s) de la zone d'influence du PCAET
- De la mise en œuvre du PCAET sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du (ou des) site(s) en question.

Il pourra ainsi être précisé le caractère significatif des incidences de la mise en œuvre du PCAET au regard de l'intégrité du site Natura 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 dans sa globalité.

L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur les sites Natura 2000 comprend une identification des sites présents sur le territoire de la CAB, ainsi qu'une justification de la « non atteinte » de l'objectif de conservation du site Natura 2000, de manière synthétique mais argumentée.

Élaborer un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale

Il s'agit de conceptualiser et de mettre en place un dispositif de suivi du PCAET, et de l'évaluation environnementale, simple et adapté au territoire.

Le dispositif de suivi comprend les indicateurs de résultat et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches actions du PCAET.

L'objectif est de définir un système de suivi opérationnel, reprenant :

- Les objectifs prioritaires pour le PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat)
- Les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement
- La disponibilité des données afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

Dans le cadre de l'EES, quelques indicateurs complémentaires au PCAET ont été définis, afin d'affiner la prise en compte de l'environnement dans le PCAET.



3. Analyse de l'état initial de l'environnement

Le diagnostic et l'État Initial de l'environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents, résumés dans le tableau ci-après.

	Enjeux climat air énergie	Enjeux EES
Consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les consommations d'énergie tout en développant l'activité économique ▪ Rénover massivement et ambitieusement le parc de logements et bâtiments publics existant ▪ Lutter contre la précarité énergétique des ménages <p>Secteurs les plus consommateurs en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 58 % par les transports 30 % par le résidentiel 11 % par le tertiaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une diminution importante des consommations énergétiques notamment d'origine pétrolière et liées au transport et à la mobilité ▪ Le soutien à l'intermodalité et aux mobilités collectives et douces permettrait de réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie ▪ Améliorer les conditions et le cadre de vie des ménages en précarité énergétique pour réduire leur vulnérabilité accrue ▪ Limiter les effets rebonds sur les milieux naturels.
Émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les émissions de GES ▪ Accompagner/encourager et soutenir le changement de pratiques (mobilité, process, économie circulaire, circuits courts...) et l'innovation des secteurs économiques ▪ Favoriser l'intermodalité et transitionner vers des mobilités moins dépendantes de la voiture individuelle. <p>Secteurs les plus émetteurs en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 57 % par les transports 29% par le résidentiel 13% par le tertiaire 	
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements (éolien offshore, PV toiture et réseaux de chaleur) ▪ Soutenir et accompagner des projets variés pour diversifier le mix énergétique ▪ Sécurisation des réseaux face aux aléas climatiques, la croissance des EnR&R et adaptation aux sorties du gaz et du fioul. 	



Présentation des réseaux de transports et de distribution de l'énergie	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer la thalassothermie en priorité au vu des besoins énergétiques importants le long du littoral▪ Planifier simultanément le développement maîtrisé de projets à fort potentiel avec le dimensionnement des réseaux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Approfondir les connaissances sur le potentiel EnR&R du territoire tout en limitant les effets rebonds de leur exploitation sur les milieux▪ Approfondir les connaissances sur le potentiel géothermique de la CAB▪ Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux▪ Protéger la ressource en eau, optimiser les structures et leur dimensionnement ainsi que les réseaux en place.
Séquestration carbone	<ul style="list-style-type: none">▪ Préserver les espaces naturels, semi-naturels et agricoles afin de préserver les stocks▪ Lutter contre l'artificialisation des sols ;▪ Associer la séquestration carbone comme enjeu de biodiversité▪ Accompagner les acteurs à mettre en place des pratiques plus stockantes.	<ul style="list-style-type: none">▪ Limiter l'artificialisation des sols et favoriser la sauvegarde des milieux naturels▪ Se prémunir du risque de feu de forêt pour préserver au mieux les puits carbonés naturels▪ Préserver les milieux thermophiles et améliorer les services écosystémiques de la zone humide qu'est l'Etang de Biguglia.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none">▪ Amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur▪ Intégration de la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments publics et des projets d'aménagement▪ Changement des pratiques de mobilité (par accompagnement et promotion).	<ul style="list-style-type: none">▪ Diminuer la concentration des polluants atmosphériques sur le territoire▪ Réduire la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratiques notamment en matière de mobilité, d'aménagements et de qualité du bâti nouveau et rénové.
Vulnérabilité au changement climatique	<ul style="list-style-type: none">▪ Préserver les populations vulnérables face au changement climatique▪ Identifier et anticiper les impacts sur les activités économiques et s'adapter à ceux-ci▪ Préserver la ressource en eau qualitativement et quantitativement▪ Anticiper et se prémunir des risques d'inondations, sécheresse, feux de forêt et d'augmentation des températures.	<p>Ressource en eau et biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Restaurer la qualité des eaux du territoire tout en préservant leur biodiversité▪ Assurer les continuités écologiques▪ Limiter l'artificialisation des sols▪ Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau▪ Se prémunir des risques de feux de forêts et des effets de la hausse des températures sur les milieux. <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer l'offre de santé dans un territoire où la population est vieillissante



		<ul style="list-style-type: none">Faciliter l'accès à la connaissance des populations sur les risques de santé issus du changement climatique. <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none">Limiter l'artificialisation des sols et favoriser la désimperméabilisation sur les zones inondablesIntégrer l'accroissement des risques dus au changement climatique dans les documents de planificationsPrévenir et maintenir la vigilance sur les risques feu de forêt, inondation, sécheresse et caniculaire.
--	--	---

Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir **6 principales thématiques de ce document** à savoir :

- Les incidences sur le climat (atténuation et adaptation)
- Les incidences sur la ressource en eau
- Les incidences sur la biodiversité et les milieux naturels
- Les incidences sur les risques naturels et technologiques
- Les incidences sur la santé et la qualité de vie (ce qui comprend la qualité de l'air, paysagère ainsi que la proximité des services et équipements de loisirs)
- Les incidences sur les activités humaines qui comprennent les enjeux liés à la gestion des déchets, à l'économie, à la mobilité, à l'agriculture et au tourisme.

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse plus pertinente. Le tableau suivant justifie le choix de ces 6 thématiques au regard des enjeux du territoire issus des diagnostics du PCAET et de l'EIE, ainsi que de la nécessité d'étudier l'impact du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE.



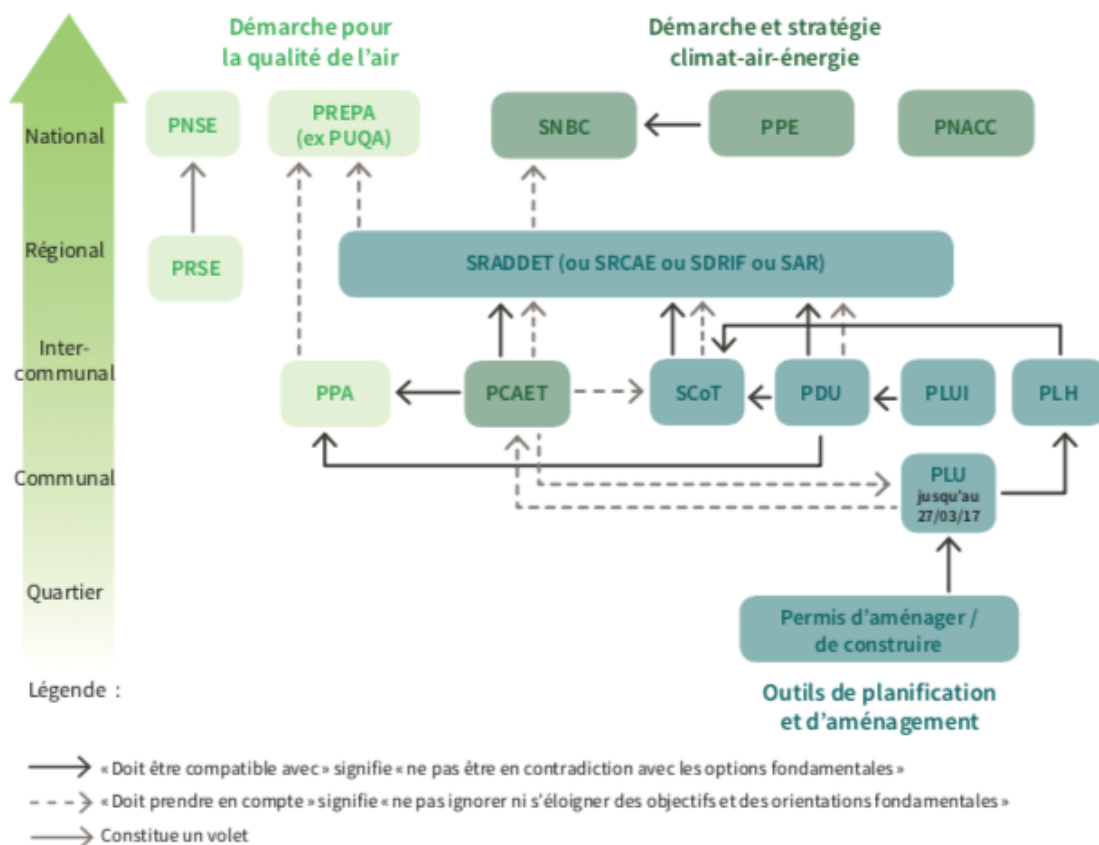
Thématiques choisies		Justifications
1	Climat (Adaptation et atténuation au changement climatique)	<p>Cette partie permet de faire le lien entre les deux démarches de PCAET et d'EES en croisant les enjeux.</p> <p>Cette thématique se justifie car les incidences sur le climat, c'est-à-dire l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des thématiques permettant d'appréhender des effets de façon globale, et aussi d'observer des effets sur des thématiques sur lesquelles le PCAET dispose d'une marge d'action forte.</p>
2	La ressource en eau	<p>Cette thématique se justifie par l'importance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et les pressions qu'elle subit via l'agriculture, le tourisme ou les activités de loisirs et de plaisance.</p> <p>Il existe une vulnérabilité intrinsèque non négligeable d'une masse d'eau souterraine ainsi que de certains cours d'eau d'un point de vue quantitatif.</p>
3	Biodiversité et milieux naturels	<p>Cette thématique se justifie au regard de la richesse faunistique et floristique du territoire. En effet, 71% du territoire est composé de forêts et milieux semi-naturels. De plus, ce territoire dispose d'un site Natura 2000, 3 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2.</p> <p>Les pressions exercées sur les milieux naturels par l'occupation des sols, les activités humaines (notamment le tourisme, les activités de loisirs et de plaisance ainsi que l'agriculture), le changement climatique et les espèces invasives justifient d'étudier l'impact du plan d'actions du PCAET sur cette thématique.</p>
4	Risques naturels et technologiques	<p>Le territoire de la CAB est concerné par un fort risque d'inondation qui fait l'objet d'un TRI (TRI Bastia). La totalité du territoire est concerné par le risque d'incendies feux de forêts et fait l'objet de PPRI.</p> <p>Le risque d'effondrement de terrain est également présent sur toutes les communes du territoire mais particulièrement à Ville-di-Pietrabugno.</p> <p>Toutes ces raisons justifient de prendre en compte les risques naturels pour évaluer les incidences du plan d'actions PCAET.</p> <p>La présence d'un site SEVESO seuil haut, de 6 sites ICPE, de plusieurs sites BASOL/BASIAS, ainsi que la présence d'un risque de transport de matières dangereuses renforce l'importance de prendre en considération l'impact du plan d'actions PCAET sur les risques technologiques.</p>
5	Santé et qualité de vie	<p>Cette thématique permet d'exposer les impacts du plan d'actions du PCAET sur la qualité de vie et la santé de la population du territoire. Sachant que c'est une population vulnérable face au changement climatique et sensible à sa qualité de vie car vieillissante.</p> <p>Cette thématique permet d'intégrer de nombreux enjeux comme la qualité de l'air, la qualité des paysages et du patrimoine, l'aménagement du territoire, etc, soit tout ce qui peut avoir une incidence sur la santé ou la qualité de vie des habitants de la CAB.</p>
6	Activités humaines (gestion des déchets, industrie, agriculture, tourisme, ...)	<p>Cette thématique se justifie au regard de l'importance du secteur touristique sur le territoire, du rayonnement de la zone d'emploi de la CAB, ainsi que de l'activité économique en général.</p> <p>La gestion des déchets est également une activité à prendre en compte au vu du caractère stratégique qu'elle peut revêtir pour la collectivité.</p>

4. Articulation avec les autres plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- *Être compatible avec* signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- *Prendre en compte* signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».



Cette partie s'attardera sur la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), de la LTECV, du SRCAE, du PADDUC et du PREPA.

4.1 Prise en compte de la SNBC2, de la LTECV, du SRCAE et du PADDUC

Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas-Carbone 2 (SNBC2) et de la LTECV

→ La SNBC2

La 2^{ème} stratégie nationale bas carbone a été formellement adoptée le 21 avril 2020, elle fixe notamment les trois prochains budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

La SNBC2 fixe ainsi des objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES aux horizons 2030 et 2050, par rapport à 2015, qui sont :

<i>Secteur</i>	Objectif réduction GES à 2030	Objectif réduction GES à 2050
<i>Transports</i>	-30%	-100%
<i>Résidentiel</i>	-49%	-100%
<i>Tertiaire</i>	-49%	-100%
<i>Agriculture</i>	-18%	-46%
<i>Industrie</i>	-35%	-81%
<i>Déchets</i>	-37%	-66%
<i>Production d'énergie</i>	-33%	-100%
<i>Total</i>	-40%	-75%

→ La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

La **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 fixe les objectifs de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de développement des énergies renouvelables, à l'échelle nationale.

Depuis novembre 2019 et août 2021, les **Lois Energie Climat et Climat et Résilience** renforcent et complètent les objectifs de la LTECV. Les objectifs retenus sont :

- Émissions de GES :
 - Neutralité carbone en 2050
 - Réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990
 - Division des émissions de GES par au moins 6 d'ici 2050 par rapport à 1990
 - Fermeture des dernières centrales à charbon en 2022
- Consommations d'énergie :

- Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de GES
- Réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012, en visant des objectifs intermédiaires de -7% en 2023 et -20% en 2030
- Production d'énergie renouvelable :
 - Part de 23% dans la consommation finale en 2020
 - Part de 32% au moins en 2030
 - 20% d'hydrogène bas-carbone et renouvelable dans la consommation totale d'hydrogène et 40% dans la consommation d'hydrogène industriel d'ici 2030
 - Développement de 1GW/an pour l'éolien en mer à partir de 2024.

➔ **Prise en compte de la LTECV, de la loi Energie Climat et de la SNBC2**

Les consommations d'énergie finale du territoire étaient de 1 135 GWhs en 2019 et les émissions de GES s'élevaient à 368 ktCO₂eq. La production d'EnR&R sur le territoire de la CAB était de 35 GWhs en 2019. La séquestration carbone annuelle nette en 2019 s'élevait quant à elle à 17 078 tCO₂eq.

L'objectif de Neutralité carbone en 2050 ne peut être atteint avec la stratégie actuelle visant à baisser les émissions de GES jusqu'à 96 936 tCO₂e et à augmenter la séquestration annuelle à 20 447 tCO₂e. Cela ne suffirait pas à atteindre la Neutralité Carbone notamment à cause des faibles possibilités du territoire d'accroître ces puits carbonés ainsi que des émissions du transport maritime jugées incompressibles dans la stratégie du PCAET. En revanche, la stratégie du PCAET permet de diminuer les émissions de GES de 74% d'ici 2050, ce qui est en accord avec les objectifs de la SNBC2. Il convient de noter que les émissions de GES de 1990 ne sont pas disponibles pour le territoire, les comparaisons sont donc réalisées avec les émissions de 2019. L'objectif portant sur la réduction des consommations d'énergie finales de 50% à l'horizon 2050 par rapport à 2012 n'est pas atteint par la stratégie du PCAET en raison notamment de l'incompressibilité des consommations énergétiques du secteur maritime.

En 2019, la part d'EnR&R dans la consommation finale était de 6,7% sur ce territoire, ce qui est inférieur à l'objectif de 23% d'EnR&R dans la consommation finale en 2020. De plus, les objectifs fixés par le PCAET visent à une part de 37% des EnR&R dans la consommation finale en 2030, ce qui est bien en deçà de l'objectif fixé par la LTECV. Néanmoins, le SRCAE Corse explicite les spécificités du territoire qui rendent la déclinaison exacte de ces objectifs impossible et les a adaptés aux capacités du territoire régional. En 2050, le PCAET fixe des objectifs de production d'ENR s'élevant à 352 GWh, ce qui représente 51% de la consommation finale sur le territoire.

La stratégie de la Communauté d'agglomération de Bastia ne s'aligne donc pas sur tous les objectifs de la LTECV et la Loi Energie Climat, ce qui ne l'empêche pas d'être très ambitieuse. Cela s'explique notamment car la CAB a souhaité élaborer une stratégie ambitieuse et en adéquation avec les réalités du territoire. Les objectifs affichés s'appuient ainsi sur des objectifs opérationnels que la collectivité estime réalisables.

Ce parti pris de la CAB est également accentué par la présence du port. En effet, pour la construction de sa stratégie, la CAB a considéré que les consommations énergétiques et les émissions de GES du port étaient incompressibles et stables dans le temps.

Prise en compte et compatibilité avec le SRCAE

→ Le SRCAE

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) définit les objectifs et orientations pour la Corse aux horizons 2020-2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation aux changements climatiques. Il a été adopté en 2013 et celui-ci se décline en 40 orientations stratégiques en cohérence avec le territoire et les objectifs nationaux.

Les objectifs suivants du SRCAE peuvent être relevés :

- Baisse des émissions de GES de -89% en 2050 par rapport à 2008
- Baisse des consommations d'énergies de -54% en 2050 par rapport à 2008
- 100% d'énergie renouvelable à l'horizon 2050. Les PPE régionales s'inscrivent dans cet objectif.

→ Prise en compte et compatibilité du PCAET avec le SRCAE

Les données les plus anciennes sur les émissions de GES ainsi que les consommations énergétiques de la CAB portent sur l'année 2012 ce qui ne permet pas une comparaison directe avec les objectifs du SRCAE. Néanmoins l'objectif du PCAET à l'horizon 2050 permet une baisse des émissions de GES de 75% par rapport à 2012. Concernant la réduction des consommations d'énergie, la stratégie du PCAET vise une réduction de 37% de celles-ci en 2050 par rapport à 2012.

L'objectif de 100% d'énergie renouvelable à horizon 2050 ne sera pas atteint par la collectivité du fait que le travail spécifique du SDE sur lequel le PCAET s'est basé, n'a pas permis d'atteindre les objectifs. L'objectif définit prend en compte les contraintes d'utilisation de l'espace qui sont assez limitées. Il y a de plus un manque de connaissances sur certaines filières ainsi qu'une volonté politique qui ne permettent pas d'atteindre cet objectif.

La stratégie de la Communauté d'agglomération de Bastia ne s'aligne donc pas sur tous les objectifs du SRCAE. Celui-ci ne contredit néanmoins pas les options fondamentales du SRCAE, le PCAET est donc jugé compatible avec le SRCAE.

Prise en compte du PADDUC

→ Le PADDUC

Prévu par la loi NOTRe, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ne concerne pas la région Corse. Le PADDUC se substitue au SRADDET en s'imposant aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et aux plans locaux d'urbanisme en l'absence de SCoT. De plus, il vaut Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Le PADDUC s'articule autour de 14 orientations stratégiques à l'échelle de la Corse, elles-mêmes déclinées en 83 objectifs opérationnels. Le tableau ci-dessous reprend les orientations stratégiques et le groupement d'objectifs du PADDUC en fonction des actions du PCAET de la CAB qui prennent en compte ces dernières.

➔ **Prise en compte du PADDUC lors de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie-Territorial**

Orientations stratégiques du PADDUC	Groupement d'objectifs	Actions du PCAET CAB prenant en compte les objectifs du SRADDET
1. Combattre les inégalités économiques sociales et territoriales pour assurer le développement social	Favoriser l'accès aux besoins fondamentaux : Rétablir les conditions matérielles de l'intégration Favoriser l'accès aux besoins fondamentaux : Rétablir des équilibres à travers le maillage territorial et l'économie productive Favoriser les conditions d'un bien vivre ensemble dans l'île	Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies
4. Développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux	Préserver et mobiliser le foncier agricole et sylvicole dans sa fonction productive Mener une politique ambitieuse de développement agricole et sylvicole	Protéger et promouvoir la biodiversité locale Renforcer la filière bois-énergie et accompagner la mise en service de projets Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial
5. Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires		Faire vivre la stratégie de tourisme de l'Office de tourisme – contrat de développement territorialisé
6. Insuffler un nouvel élan pour un secteur traditionnel de l'économie corse, le BTP		Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements
7. Catalyser les filières à fort potentiel		Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies
8. Développer l'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion sociale et territoriale, créatrice d'emplois non délocalisables		Mobiliser les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire
10. Orientations en matière d'équipements et d'infrastructures		Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle



		Orientation 2 de l'axe 3 : « Gestion de la ressource en eau »
11. Vers un urbanisme maîtrisé et intégré synonyme de qualité de vie et de respect de l'environnement		Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique
12. Préserver, gérer et mettre en valeur l'environnement	Transmettre le patrimoine naturel et historique de l'île aux générations futures Préserver la qualité du cadre de vie Valoriser les ressources naturelles	Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies
13. Promouvoir une gestion intégrée des zones côtières	Assurer la préservation des équilibres biologiques et écologiques, des sites et paysages du patrimoine côtier Prendre en compte les risques littoraux et gérer le trait de côte	Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique Mener une politique forte de gestion des risques inondations et submersion marine
14. Préserver les espaces nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et sylvicoles		Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique

Le PCAET de la Communauté d'agglomération de Bastia s'aligne sur les orientations stratégiques du PADDUC. Il répond favorablement à 12 des 14 orientations du plan. Le PCAET prend donc en compte et est compatible avec le PADDUC.

4.2 Prise en compte et compatibilité avec le PREPA

Le PREPA

Le PREPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. Il a été validé par décret le 10 mai 2017. Le PREPA fixe ainsi des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, COVNM, NH₃ et PM_{2.5}) par rapport à l'année 2005, pour les horizons 2020-2024, 2025-2029 et à partir de 2030. Les objectifs sont les suivants :

	Année 2020-2024	Année 2025-2029	A partir de 2030
Dioxyde soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NO _x)	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%

<i>Particules fines (PM2.5)</i>	-27%	-42%	-57%
---------------------------------	------	------	------

L'arrêté du 8 décembre 2022 définit un nouveau plan d'actions pour le PREPA pour la période 2022-2025. Les actions prévues concernent principalement quatre secteurs : l'industrie, l'agriculture, le bâtiment (résidentiel et tertiaire) et les transports. Elles portent, entre autres, sur la mise en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), la réduction des émissions (d'au moins 20% en 2025, par rapport à 2010) dans les principaux aéroports, mais également la mise en œuvre des mesures de la loi Climat et résilience, en matière de rénovation des « passoires thermiques ».

Prise en compte du PREPA

Le SRCAE à lui-même précisé (p.267 du SRCAE) que par faute de données la quantification de l'impact des scénarios sur les polluants atmosphériques ne peut être menée sur le territoire Corse. Il en est de même pour le territoire de la CAB. Néanmoins, une approche qualitative a été menée pour déterminer l'objectif du PCAET permettant d'atteindre une amélioration de la qualité de l'air. Cette amélioration sera atteinte au travers d'une décarbonation massives des consommations énergétiques. Notamment par le biais des sorties du gaz et du fioul qui permettront de réduire drastiquement les émissions locales d'Oxydes d'azote (Nox) de particules fines (PM) et de dioxyde de soufre (SO2). Par ailleurs, l'électrification des usages, notamment des mobilités permettra une baisse totale des émissions à l'échappement. Les émissions totales de PM seront aussi diminuées avec un risque de compensation partielle liée à l'augmentation de la taille des véhicules. Globalement il est attendu que le PCAET améliore la qualité de l'air. La méthode de quantification de l'impact du scénario retenu pour la stratégie de la CAB est cohérente avec celle du SRCAE.

Ainsi, la stratégie de la Communauté d'agglomération de Bastia s'aligne sur les objectifs du PREPA. Il convient également de noter qu'une action opérationnelle du PCAET est programmée pour réaliser un travail spécifique avec Qualitair afin de chiffrer plus précisément la stratégie sur la qualité de l'air.

5. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie du PCAET

Méthodologie d'élaboration du scénario du PCAET

Le travail de scénarisation mené sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est mené en parallèle du Schéma Directeur des Energies. Ainsi, en s'appuyant sur son schéma directeur, la CAB a élaboré un scénario énergétique ambitieux qui s'est structuré autour des étapes suivantes :

- Travail de diagnostic énergétique mené dans le cadre du schéma directeur (travail mené par Artélia), qui a permis de mettre en évidence les gisements mobilisables, que ce soit en matière de la maîtrise de la demande d'énergie et de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, une trajectoire maximaliste de baisse des consommations a pu être formalisée pour initier le travail de mise en récit de la trajectoire du territoire
- Ce travail de diagnostic a été partagé lors d'un COPIL en mars 2025, suivi d'un atelier avec les partenaires. Ces temps ont permis un premier travail de consolidation d'un jeu d'hypothèses jugées réalistes, ce qui a mené à l'élaboration d'un premier scénario pour le territoire permettant d'intégrer les avis des partenaires. Ce scénario, « scénario 2050 », a été construit en s'appuyant également sur l'analyse des enjeux du territoire et la mobilisation des travaux prospectifs de l'Ademe Transition(s) 2050.

Ainsi, le travail d'élaboration de la stratégie s'est construit sur 3 piliers :

- Premier pilier : un scénario « potentiel 2050 » qui vise à proposer une vision maximaliste des objectifs sectoriels qu'il serait techniquement envisageable d'atteindre.
- Second pilier : un scénario « tendanciel 2050 » qui vise à illustrer la marche à franchir en termes de dynamiques sectorielles pour s'inscrire dans une trajectoire ambitieuse et mettre en avant la nécessité d'engager des évolutions dans les politiques publiques.
- Troisième pilier : un scénario « scénario 2050 » qui cherche à proposer une vision ambitieuse, ancrée sur les capacités du territoire et ses besoins.

En ce qui concerne le travail de stratégie sur les sujets liés à l'adaptation au changement climatique, il n'a pas fait l'objet d'un atelier dédié. Le travail a été fait au long cours en travaillant avec les différents services et partenaires au travers de deux séries d'ateliers en janvier 2025 et avril 2025. Ce travail a été complété par les travaux menés dans le cadre du SDE.

Les scénarios utilisés dans le processus de construction de la trajectoire Climat-Air-Energie du territoire sont les scénarios « tendanciel » et « 2050 ».

La méthode de l'analyse environnementale

Pour l'analyse environnementale de la stratégie, les 2 scénarios qui ont servi de base à la construction de la stratégie de la CAB seront analysés à travers le prisme des 6 thématiques d'analyse définies précédemment. Ensuite, la stratégie du PCAET fera l'objet d'une analyse similaire. Une notation sera apposée afin de signifier le niveau d'impact de chaque scénario sur chaque thématique (« + » impact positif ou négatif faible ; « ++ » impact important impliquant une réelle modification ; « +++ » impact très important impliquant une modification en



profondeur par rapport à l'existant), cette notation sera justifiée et développée par une synthèse écrite ;

L'objectif est ainsi de présenter les incidences environnementales de la stratégie validées pour le PCAET, tout en la comparant avec les 2 scénarios initiaux. Nous pourrons alors justifier des choix opérés et de leurs impacts sur l'environnement.

5.1 Scénarios de travail

Scénario tendanciel 2050

Scénario 2050

Introduction

Le scénario « tendanciel 2050 » est une stratégie au fil de l'eau, du maintien d'un certain « status quo » qui ne propose pas de changement sectoriel.

Ainsi, les valeurs cibles globales induites par ce scénario sont les suivantes :

- Variation de GES par rapport à 2019 : -52%
- Variation de la consommation d'énergie par rapport à 2019 : -9%
- Taux de couverture ENR d'ENR : 22%
- Variation des flux de séquestration carbone annuels par rapport à 2019 : -9%.

Le « scénario 2050 » propose une voie intermédiaire qui vise des objectifs ambitieux tout en étant ancrée sur les capacités du territoire et ses besoins.

Ainsi, les valeurs cibles globales induites par ce scénario sont les suivantes :

- Variation de GES par rapport à 2019 : -74%
- Variation de la consommation d'énergie par rapport à 2019 : -39%
- Taux de couverture ENR d'ENR : 62%
- Variation des flux de séquestration carbone annuels par rapport à 2019 : +20%.

Résidentiel

L'augmentation de la population et les difficultés liées aux nombreux bâtis anciens sont des paramètres clés qui impactent à la hausse les consommations énergétiques du secteur résidentiel et contraignent la capacité d'action du territoire.

Le nombre de rénovation de logement par an stagne et les enjeux de précarités énergétique (hiver et été) peinent à être adressés.

Le territoire déploie un cadre réglementaire exigeant permettant d'encadrer les performances énergétiques des constructions neuves et mener des actions de sobriété pour permettre de limiter l'impact de l'augmentation de population sur la consommation du secteur.

Un optimum technico-économique de gain de l'ordre de 35% par rénovation est visé avec l'objectif d'agir sur l'ensemble du parc.

L'enjeu est de mener de manière simultanée les rénovations avec les démarches de sortie du gaz et du fioul.

De ce fait, des résultats importants sont attendus dès l'échéance de sortie du gaz, à savoir début des années 2040.

Un enjeu fort de capacité des filières à suivre les objectifs est identifié.

Il est visé un gain énergétique de 35% en moyenne par action de rénovation.



Tertiaire	<p>Le développement économique se fait sans ambition forte en matière de maîtrise de l'énergie et la surface de bureau croît plus vite que la population.</p> <p>La collectivité ne cherche pas particulièrement/ou n'arrive pas à accompagner spécifiquement les acteurs économiques dans leurs transitions.</p>	<p>L'effort se porte principalement sur le grand tertiaire (supérieur à 1000 m2). Le décret tertiaire incite le secteur à baisser ses consommations. Sur le petit tertiaire, le territoire cherche à accompagner mais n'y concentre pas son action.</p> <p>L'ensemble du parc tertiaire soumis au décret tertiaire se met en conformité.</p>
Transports	<p>Augmentation des km parcourus par personne et recours toujours plus important à la voiture individuelle. Les gains se font principalement via une plus grande efficacité énergétique notamment grâce à l'électrification des véhicules. La part modale de la voiture varie peu.</p> <p>Du fait de l'augmentation de la population le transport de marchandises augmente bien que les biens consommés par personne tendent à se stabiliser, voire diminuer.</p> <p>Pour agir sur les consommations et les émissions de gaz à effet de serre le territoire s'appuie essentiellement sur l'électrification.</p> <p>Dans ce scénario les parts modales du vélo et de la marche sont stables.</p>	<p>Une stratégie de sobriété est mise en place sur le territoire afin d'atteindre l'ensemble des cibles prioritaires (ex : entreprises, administrations, etc.)</p> <p>Le covoiturage est mis en place mais son gisement n'est pas totalement mobilisé du fait de freins culturels importants.</p> <p>Le territoire accompagne le développement de nouvelles infrastructures pour faciliter l'émergence des alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>En 2050, le territoire a pleinement pris la direction de l'électrification et a largement fait évoluer ses parts modales.</p> <p>Le territoire doit mobiliser l'ensemble des leviers : changement de comportement, infrastructure et décarbonation des sources d'énergie.</p> <p>De plus, le développement d'une stratégie de mobilité à l'échelle du bassin de vie doit être mise en place pour mieux traiter la question des flux pendulaires.</p> <p>Dans ce scénario les parts modales du vélo et de la marche sont d'environ 50%.</p>
Agriculture	<p>La place du secteur agricole dans les consommations et les émissions du territoire est marginale. Les enjeux portent davantage sur l'adaptation au changement climatique et au développement d'une agriculture au service de son marché intérieur.</p>	
Industrie	<p>Le secteur industriel étant peu significatif dans les consommations et émissions du territoire l'objectif du territoire est d'arriver à accompagner les acteurs vers une baisse de leurs contributions, de faciliter les réorientations/reconversion ainsi que de permettre l'installation de nouvelles activités susceptibles de concourir aux objectifs du territoire. L'enjeu principal est une décarbonation des activités.</p>	
Séquestration carbone	<p>La consommation d'espace reste importante sur la période 2025-2035 pour réduire ensuite plus fortement sur la période 20305-2050.</p> <p>La nature et les espaces agricoles sont vus comme une ressource à mobiliser.</p>	<p>La loi ZAN est respectée.</p> <p>Un changement important des pratiques agricoles, qui se tournent vers l'agroécologie, la diminution de l'utilisation d'intrant, l'agroforesterie ... est observé.</p> <p>Les espaces urbanisés sont végétalisés.</p>



La forêt est donc exploitée pour être valorisée (bois énergie et bois d'œuvre) et sa surface diminue (artificialisation).
L'agriculture reste similaire à ce qu'elle est en 2019, sauf que la SAU diminue (artificialisation).

La CAB et les communes réduisent leurs consommations d'espace mais ne rentrent pas dans la trajectoire imposée par la loi ZAN.
Pas de changement de pratiques agricoles, ni d'actions en faveur d'une meilleure gestion forestière

Baisse de la consommation d'espace :

- -20% entre 2025 et 2035 par rapport à la période 2015-2020.
- -80% entre 2035 et 2050 par rapport à la période 2015-2020.

La CAB et les communes s'entendent sur une trajectoire ZAN qui respecte les critères et échéances imposés par la loi.

La CAB s'engage, avec les acteurs concernés, à des changements de pratiques agricoles et de gestion forestière.

Des actions de végétalisation des espaces publics sont engagées, ce qui implique un engagement des communes sur le sujet et notamment de la ville de Bastia.

Baisse de la consommation d'espace :

- -50% entre 2025 et 2035 par rapport à la période 2015-2020
- ZAN entre 2035-2050

La moitié de la SAU voit les pratiques être modifiées

Une part importante (30-50%) des espaces boisés et de forêts avec de meilleures pratiques de gestion.

Bois-énergie individuel

Augmentation de la consommation en bois énergie portée par les systèmes individuels. Cette dynamique, non encadrée par la collectivité, est principalement le fruit des changements des systèmes de chauffage gaz induits par la sortie de la DSP.
L'enjeu est de s'assurer de la capacité de la filière à répondre à la demande de manière durable.

Une augmentation de la production de 8GWh est prévue.

Développement limité de la consommation de bois énergie du fait d'une filière qui peine à se structurer et à des priorités mises sur son rôle de puits de carbone.

Le potentiel de développement de la biomasse est atteint à 2040 et permet d'augmenter le nombre de foyers alimentés en offrant une réponse aux problématiques de sortie du gaz.

La collectivité accompagne les particuliers dans l'installation de systèmes performants tout en veillant à ne pas encourager ce type de système dans les zones trop urbanisées.

En parallèle, la filière forestière assure un approvisionnement durable du territoire.

Une augmentation de la production de 6GWh est prévue.

Solaire thermique

La dynamique actuelle n'est pas connue. Ce scénario ne prévoit pas de rupture par rapport aux tendances actuelles qui présentent un potentiel largement sous-exploité (source : AUE).

Le potentiel de développement du solaire thermique est largement mobilisé pour couvrir les besoins en eau chaude sanitaire et certains besoins de chauffage.



		<p>Le solaire thermique se développe largement sur la période 2030-2040 à la suite de l'effort de structuration que mène la filière. Le facteur limitant est sa capacité.</p> <p>Pour atteindre les objectifs la filière va devoir avoir la capacité d'absorber un grand nombre de projets, en particulier sur la période 2030-2040.</p> <p>Le territoire devra veiller, si nécessaire, à faire évoluer les documents d'urbanisme afin de faciliter son développement.</p>
PAC aérothermiques	<p>La dynamique actuelle n'est pas connue. Ce scénario prévoit néanmoins une large mobilisation de cette filière, car peu difficile à mettre en place techniquement et permettant également d'améliorer le confort d'été.</p> <p>Enjeu d'encadrement du développement, notamment dans les secteurs classés, pour éviter une dégradation visuelle des sites sensibles.</p>	<p>Les PAC aérothermiques sont majoritairement déployées en solution de remplacement pour des maisons individuelles ou en remplacement des chauffages gaz (en anticipation de la sortie du gaz).</p> <p>Pour atteindre les objectifs la filière va devoir être en capacité d'absorber un grand nombre de projets, en particulier sur la période 2030-2040.</p> <p>Un objectif de 56% des besoins en chaleur satisfaits par les PAC aérothermiques en 2050.</p>
Géothermique (PAC géothermique)	<p>Du fait d'absence de filière sur le territoire, aucun projet ne voit le jour du fait de l'absence de volonté d'accompagner sa structuration.</p>	<p>Des projets ponctuels, principalement liés à des bâtiments tertiaires ou du grand collectif émergent en remplacement du gaz ou du fioul.</p> <p>La collectivité doit accompagner l'émergence de la filière dans les prochaines années pour qu'elle ait la capacité de proposer des solutions à la sortie du gaz (ex : apporter de la visibilité au travers de la commande publique). Ce travail doit être mené à l'échelle régionale.</p>
Réseaux de chaleur / froid	<p>Du fait des contraintes de développement, aucun projet n'est prévu (notamment du fait des risques d'amiante environnemental)</p>	<p>La sortie du gaz implique un développement des principaux projets au plus tard en 2040.</p> <p>Du fait de la présence d'amiante environnementale et des risques de surcoûts associés, le développement d'infrastructures collectives se fera de manière limitée et localisée dans les secteurs peu risqués.</p> <p>De plus, les difficultés à définir un calendrier lisible de sortie du gaz nuisent à la structuration de projets collectifs, qui nécessitent une mobilisation coordonnée de plusieurs acteurs.</p>



Ces réseaux devront principalement être alimentés par la géothermie ou la thalassothermie.

La collectivité doit jouer un rôle de dérisquage et de coordination pour permettre un déploiement des réseaux de chaleur dans les secteurs géographiques pertinents dans un calendrier cohérent avec la sortie du gaz.

Photovoltaïque

Le rythme de développement de toutes les filières PV reste stable, de l'ordre de 200MWh, soit 140kWc/an. Les enjeux sont d'assurer la mise en conformité des parkings avec le cadre réglementaire et de faciliter le déploiement sur des surfaces diverses : toitures individuelles, tertiaires, sol et parking. L'indicateur clé et le maintien du rythme de développement actuel de la filière tous supports confondus.

Pour le **PV en toiture**, des stratégies sectorielles sont mises en place pour permettre un développement de la filière dans le tertiaire et le résidentiel. L'autoconsommation participe largement à l'essor de la filière. C'est environ 1000kWc qui s'installent chaque année **en toiture**. Les enjeux sont de travailler avec la filière et le gestionnaire de réseau pour promouvoir les bonnes pratiques de l'autoconsommation, au service des consommateurs et de la sécurité du réseau.

Le grand nombre de projets en toiture nécessite un réseau d'installateurs important. Un travail avec la filière doit être mené pour préparer l'accélération du déploiement à partir de 2030. L'objectif étant d'atteindre 1000 kWc/an sur les toitures.

Pour le PV sur ombrières et au sol, la solarisation des parkings, bien que prévue d'ici à 2028 dans le cadre de la loi APER, se poursuit sur la décennie 2030-2040. Ce développement, qui permet la mise en service de projets significatifs s'accompagne de quelques projets en photovoltaïque au sol (2 à 3 projets). Ces projets permettent un développement additionnel de 600kWc/an

L'enjeu pour le territoire est de travailler avec les acteurs concernés afin de limiter les procédures d'exonération et ainsi favoriser l'installation de production d'énergie sur ces sites déjà artificialisés.

Sur le PV au sol, l'enjeu est d'arriver à identifier du foncier compatible avec la réalisation de 2 voire 3 projets. L'objectif étant d'atteindre un développement moyen de 600kWc/an.

Eolien

Le scénario tendanciel ne prévoit pas de développement de la filière éolienne sur le territoire.

Dans le cadre d'une stratégie ambitieuse de développement d'électricité renouvelable le territoire cherche à développer un projet éolien. Le cadre réglementaire ainsi que le besoin en financement imposent des contraintes particulières. L'enjeu pour le territoire est de s'impliquer dans le dérisquage du projet, en particulier sur le volet réglementaire et acceptabilité pour fluidifier les



		phases de développement. L'objectif est d'avoir 1 projet éolien (qui représenterait en 2050 environ 1/3 de la production annuelle d'électricité renouvelable sur le territoire).
Biomasse	Pas de développement de centrale biomasse sur le territoire dans ce scénario.	Un potentiel de développement d'une centrale électrique biomasse de 3MW avait été identifié. Ce scénario prévoit le développement de ce projet. L'enjeu principal est l'approvisionnement du site par la filière bois régionale.
Gaz renouvelable	Le scénario tendanciel ne prévoit pas de développement de méthanisation sur le territoire	Ce scénario prévoit le développement d'un site de méthanisation. Il y a plusieurs enjeux dans ce scénario : la consolidation du gisement (boue de STEP, biodéchets, etc.) ; la consolidation des débouchés ; le développement d'une approche territoriale sur la gestion des flux. L'objectif étant d'avoir un projet d'environ 8GWh.

5.2 L'analyse environnementale des 2 scénarios de travail

	Scénario tendanciel		Scénario 2050	
	Incidences positives	Incidences négatives	Incidences positives	Incidences négatives
	+	+++	+++	+
Climat (adaptation et atténuation au changement climatique)	<p>Le scénario tendanciel a été construit sur la base d'une prolongation des tendances actuelles. Ainsi les effets sur l'atténuation au changement climatique sont positifs puisque les consommations d'énergie et les émissions de GES devraient baisser aux différents horizons temporels (-9% des consommations énergétiques et -52% des émissions de GES d'ici 2050).</p> <p>En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique les effets positifs seraient très faibles au vu du peu de stratégies d'adaptation formalisées en l'absence de PCAET et SDE.</p>	<p>Malgré les effets positifs soulignés pour ce qui est de l'atténuation au changement climatique, les perspectives d'évolution des émissions de GES et des consommations énergétiques restent très insuffisantes et sont inférieures aux objectifs réglementaires. Ce scénario, bien qu'amenant le territoire sur un début de transition énergétique, ne permet pas de répondre ni à l'urgence climatique ni aux obligations réglementaires qui s'appliquent à la collectivité.</p> <p>Pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique, l'immobilisme de ce scénario impliquerait très probablement des impacts négatifs (humains, environnementaux, sociaux etc.) importants puisque cette perspective n'engage pas le territoire sur une stratégie d'adaptation à proprement parler.</p>	<p>Dans ce scénario, en ce qui concerne l'atténuation, un réel changement des modes de vie est amorcé (tournés vers de nouvelles pratiques plus sobres et décarbonées). Également plusieurs secteurs opèrent un changement profond (sobriété, efficacité et développement des filières EnR) ce qui permet d'obtenir des incidences très positives (-74% des émissions de GES et -39% des consommations énergétiques d'ici 2050). Cela ne suffit néanmoins pas à atteindre les objectifs réglementaires sur cet horizon.</p> <p>De manière analogue pour l'adaptation au changement climatique, les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront très positifs. La sensibilisation et la modification des pratiques, la végétalisation, les actions d'aménagements et le soutien à la biodiversité et des milieux naturels vont permettre</p>	<p>L'adaptation au changement climatique est bien intégrée dans ce scénario, néanmoins un point de vigilance peut être mis en avant par l'évaluation environnementale concernant la prise en compte des vulnérabilités spécifiques à certaines populations (âge, revenu etc.) dans les politiques d'aménagement et de rénovation du bâti. Un point de vigilance peut être aussi souligné concernant de possibles effets rebond de l'exploitation en bois pour la biomasse électrique et les réseaux de chaud/froid.</p>

			d'accroître la résilience du territoire face au changement climatique.	
	+	+++	+++	++
La ressource en eau	<p>Ce scénario ne prévoit pas de stratégie particulière concernant la sauvegarde de la ressource en eau. La réalisation des objectifs du SDAGE permettra néanmoins une amélioration marginale de la sauvegarde de la ressource en eau bien que celle-ci sera insuffisante face aux pressions accrues par le changement climatique</p>	<p>Dans ce scénario, l'augmentation des besoins en eau pour l'agriculture, les modes de vie, les habitudes quotidiennes, ainsi que le tourisme n'évoluant que très peu et l'artificialisation toujours importante vont impacter négativement la ressource que ce soit en termes de surconsommation, que dans la viabilité du cycle de l'eau (en réduisant l'infiltration par l'artificialisation des sols). Les pressions accrues par le changement climatique entraîneront une raréfaction de la ressource. Celle-ci causera de plus amples conflits d'usages tout en entraînant des impacts environnementaux importants sur la biodiversité et les milieux naturels du fait de sa raréfaction.</p>	<p>La modification des pratiques agricoles, le respect de la loi ZAN, la végétalisation urbaine, la réalisation d'inventaires de la biodiversité ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'eau, permettront d'améliorer nettement l'état de la ressource en eau, que ce soit dans sa consommation ou bien dans sa capacité à se renouveler (du fait de la très faible artificialisation qui ne nuira pas à celle-ci). La gestion et la pérennité de la ressource dans le contexte du changement climatique seront ainsi mieux assurées dans ce scénario.</p>	<p>Même si des efforts sont réalisés pour limiter l'impact du changement climatique, des tensions risquent de persister sur certaines masses d'eau superficielles et souterraines, ainsi que des conflits d'usage particulièrement en période de sécheresse qui coïncide avec la période touristique. Un point de vigilance subsiste même si ce scénario est très bénéfique concernant la gestion de l'eau.</p>
		+++	++	+
Biodiversité et milieux naturels	<p>Le scénario tendanciel ne prévoit pas de changement dans les pratiques agricoles ni de réduction de l'artificialisation. Aucune incidence positive sur la</p>	<p>La nature reste vue comme une ressource à mobiliser, la forêt est ainsi exploitée et sa surface va diminuer.</p>	<p>La réduction de l'artificialisation, les actions de végétalisation ainsi que le suivi d'inventaires de la biodiversité permettront de réduire les pressions sur la</p>	<p>Dans ce scénario le plus grand risque pour la biodiversité et les milieux naturels réside dans l'impact du changement climatique puisque l'impact des activités humaines va</p>

	biodiversité et les milieux naturels n'est prévue pour le scénario tendanciel.	L'augmentation non encadrée de la consommation de bois pour de l'énergie va faire peser une contrainte sur les milieux et la biodiversité. De plus l'artificialisation des sols va réduire la surface de milieux naturels ainsi que la surface agricole. L'absence de changement de pratiques va continuer à exercer une pression croissante sur les milieux. Entraînant par la même de fortes incidences négatives sur la biodiversité et l'environnement qui seront d'autant plus fragilisés par le changement climatique. L'artificialisation impliquera aussi de plus des ruptures probables de continuités écologiques.	biodiversité et les milieux naturels. Le changement des pratiques agricoles et forestières pourrait aussi permettre de réduire la pression des activités humaines sur ces milieux. L'évaluation environnementale met ainsi en avant des impacts positifs pour ce scénario.	être réduit. Il restera néanmoins les impacts liés au tourisme de nature.
	+	+++	+++	++
Risques naturels et technologiques	Ce scénario prévoit de les intégrer et de les gérer au sein des politiques publiques afin de prévenir une partie de leurs incidences négatives.	Dans le scénario tendanciel, l'adaptation au changement climatique est très peu intégrée, ainsi la gestion des risques naturels sera sous-évaluée. L'évaluation environnementale souligne un réel danger sur la gestion des risques naturels dans ce scénario.	Ce scénario prévoit d'intégrer les risques naturels et de les gérer au sein des politiques publiques. De plus, ce scénario prévoit de sensibiliser et d'informer la population aux risques naturels. De plus les actions de végétalisation, la mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'eau permettra de réduire le risque d'inondation.	Dans ce scénario, la gestion des risques naturels sera probablement sous-évaluée. L'évaluation environnementale souligne un point de vigilance sur la gestion des risques naturels et surtout sur l'intégration et la régulation de ces derniers dans les politiques publiques.

	+	+++	+++	+
Santé et qualité de vie	La réduction des consommations d'énergie et notamment des produits pétroliers et des énergies fossiles avec la sortie du gaz et du fioul qui va permettre de réduire les émissions de certains polluants atmosphériques. Il y aura ainsi une amélioration de la qualité de l'air en limitant les émissions de polluants à la source.	Le scénario tendanciel implique des effets positifs marginaux sur la santé et la qualité de vie des habitants. Les modes de vie et les pratiques changent peu ce qui limite les effets positifs sur la santé. Les effets du changement climatique vont accentuer les effets négatifs sur la santé humaine et la qualité de vie de la population. Les ambitions sont insuffisantes pour permettre de prévenir les effets négatifs. Pire encore, l'absence de limitation à l'artificialisation, de politique d'adaptation, de gestion de la ressource en eau ... vont accroître les conséquences du changement climatique comme les phénomènes caniculaires et les îlots de chaleur urbains sur une population déjà vulnérable par son âge par exemple.	Ce scénario prévoit une amélioration notable de la qualité de l'air, liée à la sobriété et l'efficacité énergétique mais aussi la suppression du gaz et du fioul et l'électrification des transports ainsi que l'intermodalité. Le développement des EnR permet de réduire d'autant la dépendance aux produits pétroliers et donc leur impact sur la qualité de l'air. Les actions de végétalisation, les changements de pratiques agricoles permettront de plus d'améliorer la qualité de vie. Enfin la réduction du trafic routier participera aussi à l'amélioration de la qualité de vie.	Un point de vigilance est soulevé par l'évaluation environnementale stratégique quant aux ambitions de végétalisation. La végétalisation peut être responsable de la prolifération d'espèces invasives ou porteuses de maladies vectorielles (comme la tique avec la maladie de Lyme). Les actions de végétalisation devront s'accompagner de mesures permettant de limiter ou d'éviter ces risques. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air en lien avec le développement du bois énergie (encadrement nécessaire des filtres à particules liées aux installations de bois énergie). Par ailleurs, l'ambition en termes de développement des ENR risque d'affecter le cadre de vie et les paysages du territoire.
	+	++	+++	+
Activités humaines	Le scénario tendanciel prolonge les tendances actuelles, ainsi du point de vue des activités humaines peu d'incidences positives sont à mettre en lumière. Dans ce scénario les secteurs porteurs d'aujourd'hui seront selon toute vraisemblance	Dans ce scénario, le secteur agricole souffre de son manque d'adaptation et de changement, ce qui se traduit par une perte de rendement. Le manque d'adaptation au changement climatique du territoire et de son appareil économique nuira aux	Ce scénario ambitionne des changements de pratiques agricoles et forestières qui vont dynamiser et adapter les filières associées. De plus les secteurs de la rénovation et de la construction de bâtiments et logements, ainsi que les entreprises du secteur des	Un point de vigilance est à souligner concernant la gestion des déchets. Notamment à l'issue des rénovations, chantiers EnR&R, l'obsolescence des matériaux et des machines qui pourraient engendrer une pression accrue sur les secteurs



	les secteurs porteurs de demain. Les secteurs liés à l'électrification des usages seront notamment renforcés dans ce scénario.	activités humaines dans leur globalité.	énergies renouvelables vont bénéficier d'une forte dynamisation. Ces perspectives permettront d'obtenir des incidences positives fortes sur les activités humaines.	de gestion, recyclage et traitement des déchets.
--	--	---	---	--

5.3 Scénario retenu

La stratégie présentée ci-après découle d'un travail de scénarisation et de plusieurs temps d'échanges qui ont permis de structurer et dimensionner les efforts et objectifs à atteindre. La stratégie du territoire décline des trajectoires et objectifs sur plusieurs thématiques.

➔ Trajectoire de consommation énergétique

La CAB s'est fixée comme ambition de réduire ses consommations énergétiques de 39% (par rapport à 2019) à l'horizon 2050. Pour cela, elle a décliné cette ambition par secteur comme suit :

GWh	2012	2019	2030	2040	2050
Transport routier	469	538	524	359	250
	-	-	-3%	-33%	-54%
Industrie	18	14	14	12	10
	-	-	0%	-14%	-29%
Agriculture	0.7	0.5	0.4	0.4	0.3
	-	-	-20%	-20%	-40%
Tertiaire	154	118	114	98	80
	-	-	-3%	-17%	-32%
Résidentiel	337	343	318	251	229
	-	-	-7%	-27%	-33%
Transport maritime*	113	120	120	120	120
Total	1091	1135	1090	840	689
Baisse par rapport à 2012	-	4%	0%	-23%	-37%
Baisse par rapport à 2019	-	-	-4%	-26%	-39%

➔ Trajectoire de production d'énergie renouvelable

En parallèle de son objectif de réduction des consommations, la collectivité se projette dans l'accroissement de sa production d'ENR pour qu'elle puisse couvrir 62% de ses consommations d'énergie finale par des énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050 (hors poids du secteur maritime).

Cela se traduit comme suit :

Filières GWh	Productions connues en 2019	Objectifs en 2030	Objectifs en 2040	Objectifs en 2050
Photovoltaïque en toiture				
Résidentiel en injection	3	2.2	5.3	11.5
Résidentiel en autoconsommation		1.1	5.7	10



Filières GWh	Productions connues en 2019	Objectifs en 2030	Objectifs en 2040	Objectifs en 2050
Tertiaire en injection		2.4	5.7	11.5
Tertiaire en autoconsommation		0.9	5.2	7
Industriel		1.1	1.1	4
Agricole		0	0.03	0.07
Photovoltaïque sur ombrière et sol				
Parkings supérieurs à 1500m2	0	2.9	15	15
PV au sol		0	3.5	7
Grand éolien terrestre	0	0	0	40
Eolien maritime	Projet d'envergure régionale, non traité dans le cadre de la démarche			
Biomasse électrique	0	0	0	24
Solaire thermique	Non connu	1.5	7.2	9.1
Pompe à chaleur géothermique (hors réseau de chaleur)	Non connu	1.5	19	21
Pompe à chaleur aérothermique	Non connu	12	116	120
Bois énergie individuel (hors réseau de chaleur)	32	33	38	38
Réseau de chaleur collectif	Non connu	0	26	26
Biogaz	0	0	8	8
Total électricité	3	10.6	42	130
Total chaleur/froid	32	48	206	214
Total biogaz	0	0	8	8
TOTAL cumulé	35	58.6	256	352

→ Trajectoire de réduction des émissions de GES

La politique énergétique permet également d'obtenir une trajectoire en termes d'émissions de GES. La CAB se projette sur une réduction de 26% de ses émissions de GES à 2030 et de 74% à l'horizon 2050 (par rapport à 2019). Pour cela, elle a décliné cette ambition par secteur comme suit :

tCO2 eq	2012	2019	2030	2040	2050
Résidentiel	121 999	107 616	75 187	45 707	16 226
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		-85%			
Tertiaire	63 143	46 046	31 566	18 403	5 240
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		-89%			
Agriculture	224	154	123	94	65
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		-58%			
Industrie	7 913	5 452	3 746	2 195	644
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		-88%			
Transport routier	157 825	170 762	123 061	79 697	36 333
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		-79%			
Transport maritime	36 126	38 428	38 428	38 428	38 428
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		0%			
Total	387 230	368 457	272 111	184 524	96 936
<i>Baisse par rapport à 2019</i>		-74%			

→ Trajectoire de séquestration carbone

La CAB a pour objectif d'accroître au maximum la séquestration carbone afin de faire tendre le territoire vers la neutralité carbone. Ainsi, elle a traduit l'ensemble des objectifs et ambitions en termes de séquestration carbone et s'engage donc la trajectoire suivante :

	2019	2031	2040	2050
Séquestration annuelle Brute¹	17126	18255	20492	20447
Séquestration annuelle Nette²	17078	14731	20492	20447

→ Trajectoire de qualité de l'air

De manière similaire à la limite mentionnée dans le SRCAE (p.267 du SRCAE), la quantification de l'impact des scénarios sur les polluants atmosphériques ne peut être menée faute de données. Néanmoins, une approche qualitative est proposée ci-dessous.

Le « scénario 2050 » acte une sortie des énergies fossiles pour la chaleur à horizon 2040 et une sortie des moteurs thermiques à horizon 2050. Ainsi, ce scénario implique une décarbonation massive des consommations énergétiques.

¹ Séquestration annuelle brute correspond à la séquestration annuelle des écosystèmes et des produits bois sans intégrer les émissions de CO2e liées à l'artificialisation des sols

² Séquestration annuelle nette correspond à la séquestration annuelle des écosystèmes et des produits bois en intégrant les émissions de CO2e liées à l'artificialisation des sols

Du fait du calendrier de sortie du gaz, le scénario tendanciel tend également à se décarboner bien que des consommations d'énergies fossiles subsistent.

Ci-dessous une synthèse qualitative de l'impact du gaz naturel et des produits pétroliers sur les émissions.

Polluants	Gaz naturel	Pétrole (essence, diesel, fioul)
NO _x	Oui (modéré)	Oui (élevé)
PM	Très faible	Important
COV	Très faible	Élevé
SO ₂	Négligeable (très faible soufre)	Élevé (si carburant soufré)
Métaux lourds	Non	Oui (traces)

Quelques points de vigilance concernant l'électrification des usages, notamment des mobilités, doivent être mentionnés. Tout d'abord, les émissions à l'échappement sont supprimées, ce qui impacte positivement principalement les milieux urbains.

Les émissions hors échappement se poursuivent : usure des pneus, frein, remise en suspension de poussières (du la route). Un point de vigilance doit être porté sur le poids relativement plus important des véhicules électriques, ce qui tend à augmenter l'usure des pneus, et donc les émissions de particules générées par abrasion. En contrepartie, du fait des systèmes de freinage régénératifs, les émissions liées à l'usure des plaquettes diminuent.

Une diminution nette des émissions totales de PM2.5 et PM10 est attendues, avec néanmoins un risque de compensation partielle liée à l'augmentation de la taille de véhicules.

En résumé, il est attendu des scénarios, et particulièrement du « scénario 2050 », une contribution positive à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

➔ Objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique

L'ambition est ici d'amener le territoire, ses habitants et les activités qu'il abrite vers une plus grande résilience vis-à-vis du changement climatique. De ce fait, la collectivité s'est fixée des objectifs ambitieux en termes d'adaptation au changement climatique qui sont :

- Objectif 1 : Préserver la santé et la qualité de vie de la population dans un contexte de changement climatique
- Objectif 2 : Préserver la richesse de la biodiversité et la pérennité des écosystèmes
- Objectif 3 : Placer l'adaptation et la résilience au changement climatique au cœur de la politique CAB
- Objectif 4 : Mettre en œuvre une stratégie de préservation et de gestion de la ressource en eau.

5.4 Le scénario décliné en stratégie

La stratégie opérationnelle de la CAB, arrêtée sur la base du scénario 2050, se décline en 6 axes et 17 orientations.

- **Axe 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements**
 - **Orientation 1 :** Structurer une politique de l'habitat ambitieuse
 - **Orientation 2 :** Accélérer les rénovations globales en distinguant et adaptant les actions aux périmètres classés
 - **Orientation 3 :** Accompagner la montée en compétence des professionnels sur les sujets de rénovation
- **Axe 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle**
 - **Orientation 1 :** Planifier les actions de mobilité et mobiliser les acteurs de la mobilité aux différentes échelles pour planifier l'évolution des infrastructures
 - **Orientation 2 :** Mobiliser les documents d'urbanisme pour permettre un aménagement du territoire réduisant les besoins en déplacement
 - **Orientation 3 :** Développer les alternatives à la voiture individuelle et encourager l'électrification des mobilités
- **Axe 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique**
 - **Orientation 1 :** Préserver les habitants et la biodiversité des impacts du changement climatique
 - **Orientation 2 :** Engager une gestion globale de la ressource en eau
 - **Orientation 3 :** Engager le territoire vers une plus grande résilience alimentaire et agricole
- **Axe 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone**
 - **Orientation 1 :** Accompagner les filières du tourisme dans l'évolution des pratiques
 - **Orientation 2 :** Encourager le développement d'une économie en accord avec la transition écologique et des filières de valorisation des déchets
- **Axe 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies**
 - **Orientation 1 :** Poser les conditions favorables et nécessaires au développement des énergies renouvelables et de récupération
 - **Orientation 2 :** Accroître massivement la production des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire
- **Axe 6 : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener**
 - **Orientation 1 :** Piloter les politiques de transition au travers d'instances efficaces
 - **Orientation 2 :** Être une collectivité exemplaire
 - **Orientation 3 :** Renforcer la collaboration avec les communes, les EPCI voisins et être actif au sein des structures régionales (qui portent les arbitrages en matière de transition écologique)
 - **Orientation 4 :** Déployer l'éco-citoyenneté.

5.5 Analyse environnementale de la stratégie PCAET

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	+++	+
Climat (atténuation et adaptation)	<p>Dans ce scénario, en ce qui concerne l'atténuation, un réel changement des modes de vie est amorcé (tournés vers de nouvelles pratiques plus sobres et décarbonées). Également plusieurs secteurs opèrent un changement profond (sobriété, efficacité et développement des filières EnR) ce qui permet d'obtenir des incidences très positives (-74% des émissions de GES et -39% des consommations énergétiques d'ici 2050). Cela ne suffit néanmoins pas à atteindre les objectifs réglementaires sur cet horizon.</p> <p>De manière analogue pour l'adaptation au changement climatique, les effets soulevés par l'évaluation environnementale seront très positifs. La sensibilisation et la modification des pratiques, la végétalisation, les actions d'aménagements et le renforcement de la biodiversité et des milieux naturels vont permettre d'accroître la résilience du territoire face au changement climatique.</p>	<p>L'adaptation au changement climatique est bien intégrée dans ce scénario, néanmoins un point de vigilance peut être mis en avant par l'évaluation environnementale concernant la prise en compte des vulnérabilités spécifiques à certaines populations (âge, revenu etc.) dans les politiques d'aménagement et de rénovation du bâti. Un point de vigilance peut être aussi être souligné concernant de possibles effets rebonds liés de l'exploitation en bois pour la biomasse électrique et les réseaux de chaud/froid.</p>
	+++	++
Ressource en eau	<p>La modification des pratiques agricoles, le respect de la loi ZAN, la végétalisation urbaine, la réalisation d'inventaires de la biodiversité ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'eau, permettront d'améliorer nettement l'état de la ressource en eau, que ce soit en termes de consommation ou bien dans sa capacité à se renouveler (du fait de la très faible artificialisation qui ne nuira pas à celle-ci). La gestion et la pérennité de la ressource dans le contexte du changement climatique seront ainsi mieux assurées dans ce scénario.</p>	<p>Même si des efforts sont réalisés pour limiter l'impact du changement climatique, des tensions risquent de persister sur certaines masses d'eau superficielles et souterraines, ainsi que des conflits d'usage particulièrement en période de sécheresse qui coïncide avec la période touristique. Un point de vigilance subsiste même si ce scénario est très bénéfique concernant la gestion de l'eau.</p>

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	++	+
Biodiversité et milieux naturels	La réduction de l'artificialisation, les actions de végétalisation ainsi que le suivi d'inventaires de la biodiversité permettront de réduire les pressions sur la biodiversité et les milieux naturels. Le changement des pratiques agricoles et forestières pourrait aussi permettre de réduire la pression des activités humaines sur ces milieux. L'évaluation environnementale met ainsi en avant des impacts positifs pour ce scénario.	Dans ce scénario le plus grand risque pour la biodiversité et les milieux naturels réside dans l'impact du changement climatique puisque l'impact des activités humaines va être réduit. Il restera néanmoins les impacts liés au tourisme de nature.
	+++	++
Risques naturels et technologiques	Ce scénario prévoit d'intégrer les risques naturels et de les gérer au sein des politiques publiques. De plus, ce scénario prévoit de sensibiliser et d'informer la population aux risques naturels. De plus les actions de végétalisation, la mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'eau permettra de réduire le risque d'inondation.	Dans ce scénario, la gestion des risques naturels sera probablement sous-évaluée. L'évaluation environnementale souligne un point de vigilance sur la gestion des risques naturels et surtout sur l'intégration et la régulation de ces derniers dans les politiques publiques. De nombreuses actions sont et seront menées, mais il convient de rester vigilant sur cette thématique.
	+++	+
Santé et qualité de vie	Ce scénario prévoit une amélioration notable de la qualité de l'air, liée à la sobriété et à l'efficacité énergétique, mais aussi la suppression du gaz et du fioul et l'électrification des transports ainsi que l'intermodalité. Le développement des EnR permet de réduire d'autant la dépendance aux produits pétroliers et donc leur impact sur la qualité de l'air. Les actions de végétalisation, les changements de pratiques agricoles permettront de plus d'améliorer la qualité de vie. Enfin la réduction du trafic routier participera aussi à l'amélioration de la qualité de vie.	Un point de vigilance est soulevé par l'évaluation environnementale stratégique quant aux ambitions de végétalisation. La végétalisation peut être responsable de la prolifération d'espèces invasives ou porteuses de maladies vectorielles (comme la tique avec la maladie de Lyme). Les actions de végétalisation devront s'accompagner de mesures permettant de limiter ou d'éviter ces risques. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air en lien avec le développement du bois énergie (encadrement nécessaire des filtres à particules liées aux installations de bois énergie). Par ailleurs, l'ambition en termes de développement des ENR risque d'affecter le cadre de vie et les paysages du territoire.



Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
	+++	+
Activités humaines	Ce scénario ambitionne des changements de pratiques agricoles et forestières qui vont dynamiser et adapter les filières associées. De plus les secteurs de la rénovation et de la construction de bâtiments et logements, ainsi que les entreprises du secteur des énergies renouvelables vont bénéficier d'une forte dynamisation. Ces perspectives permettront d'obtenir des incidences positives fortes sur les activités humaines.	Un point de vigilance est à souligner concernant la gestion des déchets. Notamment à l'issue des rénovations, chantiers EnR&R, l'obsolescence des matériaux et des machines qui pourraient engendrer une pression accrue sur les secteurs de gestion, recyclage et traitement des déchets.

6. L'historique de la construction du PCAET

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs participant au diagnostic du territoire, à l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'actions, ou à l'évaluation et à la consultation. Il est donc intéressant de retracer les événements qui ont fait la construction du Plan Climat-Air-Energie Territorial, ainsi que ceux qui ont fait intervenir des changements majeurs lors de sa construction.

L'élaboration du PCAET de la CAB s'est déroulée en parallèle de la présente Évaluation Environnementale Stratégique (EES). La démarche s'est construite en parallèle de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies (SDE) et en étant vigilant à rester cohérent avec les autres démarches de planification et de transition écologique comme le Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Plan Global de Déplacement (PGD) et le Contrat d'objectif territorial (COT) notamment. La démarche s'est déroulée sur la période 2024-2025.

Les démarches d'Évaluation Environnementale Stratégique et du Plan Climat-Air-Energie Territorial ayant été menées en parallèle tout au long de la démarche par la même équipe, cela a permis d'intégrer des modifications au fil de l'eau, mais également en amont des séances de concertation et d'échange (mise en avant des points de vigilance concernant les aménagements induits par le développement des ENR en introduction de la séance par exemple). En procédant ainsi, la démarche d'EES n'a pas induit de nombreux changements majeurs dans la construction du PCAET, mais bien des petits changements tout au long de la construction de la stratégie et du plan d'actions, puisque le « regard EES » a été présent tout au long de la construction des différentes phases de la mission.

Le PCAET intègre ainsi un volet environnemental global, ce qui a permis de définir une stratégie et une politique transversale qui ne se cantonnent pas à la diminution de la consommation énergétique et à l'augmentation de la production des énergies renouvelables. Cette politique intègre donc la qualité de l'air, la séquestration carbone, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, et l'adaptation au changement climatique dans sa stratégie et son plan d'actions.



7. L'analyse environnementale du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les cinq thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches-actions. Elle reprend les incidences positives, négatives ou neutres, et les points de vigilance pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableaux ci-après).

À partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Axe stratégique 1 : Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements											
Orientation 1 : Structurer une politique de l'habitat ambitieuse	Planifier la rénovation de l'habitat	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> *Diminution de l'empreinte environnementale de la rénovation des logements (par l'amélioration de la qualité environnementale des opérations) *Amélioration du confort de vie dans les logements grâce à la meilleure isolation *Diminution des consommations énergétiques du résidentiel *Lutte contre la précarité énergétique *Dynamise le secteur de la construction et rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie des usagers dans les projets de rénovation *Potentielles pollutions ponctuelles lors des travaux (émissions de particules notamment) *Prendre en considération la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation *Prendre en compte les espèces installées dans les lieux à rénover *Vigilance sur les indicateurs pour les objectifs énergétique set environnementaux de la charte habitat et la charte logement 	<ul style="list-style-type: none"> *Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés *Inciter autant que possible à aller plus loin que la rénovation classique en intégrant le critère de rénovation BBC *Orienter, lorsque cela est possible, les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation. 	<ul style="list-style-type: none"> *Part des isolations par l'extérieur soutenues intégrant des dispositifs d'accueil de la biodiversité *Nombre de logements rénovés en niveau BBC Rénovation *Nombre de projets intégrant des biomatériaux, éco matériaux ou des matériaux réutilisés pour des projets sur les logements

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Fédérer autour de la politique habitat	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Positive	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> *Renforce les effets de la politique habitat par la coordination des acteurs *Lutte contre la précarité énergétique *Permet un suivi des mesures mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les indicateurs utilisés par l'observatoire, notamment ceux utilisés pour les objectifs énergétiques et environnementaux *Prendre en compte les milieux naturels et les espèces installées dans les lieux à rénover 	<ul style="list-style-type: none"> *Valoriser les opérations qui sont allées plus loin que la rénovation classique en intégrant par exemple le critère de rénovation BBC. 	
Orientation 2 : Accélérer les rénovations globales en distinguant et adaptant les actions aux périmètres classés	Se doter de dispositifs opérationnels adaptés aux différents contextes	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> *Diminution de l'empreinte environnementale de la rénovation des logements (par l'amélioration de la qualité environnementale des opérations) *Amélioration du confort de vie dans les logements grâce à la meilleure isolation *Diminution des consommations énergétiques du résidentiel *Lutte contre la précarité énergétique *Dynamise le secteur de la construction et rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie des usagers dans les projets de rénovation *Potentielles pollutions ponctuelles lors des travaux (émissions de particules notamment) *Prendre en considération la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation *Prendre en compte les espèces installées dans les lieux à rénover *Vigilance sur les indicateurs pour les objectifs énergétiques et environnementaux de la charte habitat et la charte logement 	<ul style="list-style-type: none"> *Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés *Inciter autant que possible à aller plus loin que la rénovation classique en intégrant le critère de rénovation BBC *Orienter, lorsque cela est possible, les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation. 	<ul style="list-style-type: none"> *Part des isolations par l'extérieur soutenues intégrant des dispositifs d'accueil de la biodiversité *Nombre de logements rénovés en niveau BBC Rénovation *Nombre de projets intégrant des biomatériaux, éco matériaux ou des matériaux réutilisés pour des projets sur les logements

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Accompagner et sensibiliser les acteurs et habitants	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> *Renforce les effets de la politique de rénovation *Diminution des consommations énergétiques du résidentiel *Lutte contre la précarité énergétique *Sensibilise les usagers à une consommation plus sobre *Optimise l'utilisation des aides à la rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie des usagers dans les projets de rénovation *Vigilance sur la sensibilisation par la facturation électrique afin de ne pas pénaliser les ménages les plus précaires qui n'ont pas pu commencer les rénovations. *Vigilance aux croisements d'effet de pallier possibles entre les différentes aides et la sensibilisation par la facturation 	<ul style="list-style-type: none"> *Inciter autant que possible à aller plus loin que la rénovation classique en intégrant par exemple le critère de rénovation BBC *En cas de sensibilisation par la facturation, fournir un chèque énergie ou une exonération de ce dispositif pour les ménages en situation de précarité énergétique 	
Orientation 3 : Accompagner la montée en compétence des professionnels	Soutenir l'innovation en matière de rénovation énergétique	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Renforce les effets de la politique de rénovation *Dynamise la filière locale de la construction et de la rénovation *Favorise l'utilisation de matériaux bio-géosourcés locaux 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les effets environnementaux des innovations technologiques développées ainsi que les projets pilotes testés 	<ul style="list-style-type: none"> *Prendre en compte les possibles effets sur l'environnement des innovations technologiques et projets pilotes soutenus 	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
sur les sujets de rénovation	Accompagner la structuration des filières de rénovation	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Renforce les effets de la politique de rénovation *Permet de favoriser les rénovateurs RGE *Dynamise les filières de construction et rénovation 	Néant en première approche	Néant en première approche	
Axe stratégique 2 : Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle											
Orientation 1 : Planifier les actions de mobilité et mobiliser les acteurs de la mobilité aux différentes échelles pour planifier l'évolution des infrastructures	Planifier la mobilité sur le territoire et à l'échelle du bassin de vie	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> *Baisse des émissions de GES et de polluants atmosphériques associés aux transports. *Améliorer la qualité de l'air et diminuer l'impact sur la santé des habitants et des végétaux. *Réduction des nuisances sonores *Réduction de la dépendance aux produits pétroliers *Possible mobilisation de foncier à la place des parkings / places de stationnement qui ne seront plus utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur un possible effet rebond environnemental des constructions d'infrastructures (réaménagement des voies entre autres) *Vigilance sur un possible impact sur les continuités écologiques des infrastructures nouvellement créées *Vigilance sur l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation/ remontées de nappes/submersion marine *En cas de réalisation de travaux, orienter les matériaux vers des choix éco-responsables et perméables sur les zones à risques *Vigilance sur la gestion des déchets de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> *Adapter l'offre de mobilité aux besoins des habitants *Prendre en compte les coûts environnementaux des nouveaux aménagements *Coordonner l'offre de mobilité avec les acteurs locaux (dont les entreprises avec des PME) *Adapter les nouvelles infrastructures aux risques sur le terrain *Coordonner l'offre de mobilité avec le réseau ferroviaire 	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
									*Vigilance sur la fluidité des transports *Vigilance sur l'amiante environnementale lors de travaux d'aménagements *Vigilance sur l'impact environnemental du développement et adaptation des lignes de train *Vigilance sur l'impact sur les continuités écologiques des nouveaux aménagements		
	Sensibiliser et communiquer auprès des différents publics aux alternatives à la voiture individuelle	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Point de vigilance	*Favorise les mobilités alternatives et les mobilités douces *Réduit les émissions de GES liées au transport *Réduit les pollutions liées aux transports	*L'application des journées sans voiture doit être prévues en adéquation avec l'offre de mobilité douce et active	*Collaborer avec les entreprises et dimensionner l'offre de mobilité alternative pour dimensionner au mieux les journées sans voiture	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Orientation 2 : Mobiliser les documents d'urbanisme pour permettre un aménagement du territoire réduisant les besoins en déplacement	Organiser et optimiser la logistique, les livraisons et le stationnement	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> *Libère du foncier en ville ce qui permet de limiter l'étalement urbain ou de prévoir des lignes dédiées au bus/ vélos *Réduit l'empreinte du dernier km de livraison *Réduction des émissions de GES liées au transport *Réduction des pollutions liées aux transports *Favorise l'intermodalité et les déplacements actifs 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les impacts environnementaux des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur la gestion des déchets des possibles aménagements à réaliser *Planifier les nouveaux aménagements / fermetures de places de parkings conjointement à l'amélioration des mobilités alternatives afin de ne pas engendrer de problèmes de congestion ou de temps d'accès allongés pour les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser des matériaux perméables lors des nouveaux aménagements, si possible *Planifier et synchroniser le développement des offres de mobilité avec les modifications sur le stationnement 	
	Planifier les modes actifs (piéton)	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> *Favorise la piétonisation et l'intermodalité *Réduit les émissions de GES *Réduit les pollutions liées aux transports *Favorise une meilleure santé et une meilleure cadre de vie des habitants 	Néant en première approche	Néant en première approche	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Orientation 3 : Développer les alternatives à la voiture individuelle et encourager l'électrification des mobilités	Développer l'intermodalité	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Favorise l'intermodalité *Favorise les mobilités collectives et alternatives *Réduction des émissions de GES liées au transport *Réduit les pollutions liées aux transports *Réduit la dépendance aux produits pétroliers pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les impacts environnementaux des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur la gestion des déchets des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur les pollutions ponctuelles des aménagements à réaliser *Vigilance sur l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> *Associer la direction environnement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels *Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements *Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols *Définir des mesures R/C si un impact est identifié 	
	Développer et optimiser les services de transports en communs	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> * Favorise l'intermodalité *Favorise la mobilité collective *Réduction des émissions de GES liées au transport *Réduit les pollutions liées au transport *Réduit la dépendance aux produits pétroliers pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les impacts environnementaux des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur la gestion des déchets des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur les pollutions ponctuelles des aménagements à réaliser *Vigilance sur l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> *Associer la direction environnement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels *Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements *Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols *Définir des mesures R/C si un impact est identifié 	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Accélérer le développement des modes actifs	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Favorise l'intermodalité *Favorise la mobilité active *Réduction des émissions de GES liées au transport *Réduit les pollutions liées au transport *Réduit la dépendance aux produits pétroliers pour le transport *Favorise la santé et le cadre de vie des habitants *Favorise l'accès aux plus précaires aux mobilités alternatives *Favorise l'économie circulaire concernant l'entretien des vélos 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les impacts environnementaux des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur la gestion des déchets des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur les pollutions ponctuelles des aménagements à réaliser *Vigilance sur l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> *Associer la direction environnement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels *Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements *Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols *Définir des mesures R/C si un impact est identifié 	
	Electrifier les mobilités	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Favorise l'intermodalité *Favorise l'électrification des voitures *Réduction des émissions de GES liées au transport *Réduit les pollutions liées au transport *Réduit la dépendance aux produits pétroliers pour le transport 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les impacts environnementaux des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur la gestion des déchets des possibles aménagements à réaliser *Vigilance sur les pollutions ponctuelles des aménagements à réaliser *Vigilance sur l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> *Associer la direction environnement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité et les habitats naturels *Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements *Eviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols *Définir des mesures R/C si un impact est identifié 	<ul style="list-style-type: none"> *Part de produits pétroliers comme source d'énergie du secteur des transports routiers

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Axe stratégique 3 : Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique											
Orientation 1 : Préserver les habitants et la biodiversité des impacts du changement climatique	Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Impact positif sur la biodiversité *Améliore la connaissance sur la biodiversité *Lutte contre les espèces invasives *Soutien aux actions de protection et de sensibilisation *Préservation des espaces forestiers *Impact positif sur les activités humaines notamment en lien avec les activités de plein air *Favorise la résilience des milieux *Impact positif sur la qualité de l'air (santé des habitants) 	Néant en première approche	Néant en première approche	*Identifier les espèces envahissantes et allergisantes
	Etudier le potentiel de (re)végétalisation et de désimperméabilisation	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> *Favorise la végétalisation qui permet une réduction des polluants et une amélioration du cadre de vie *Désimperméabilise les sols ce qui limite le risque inondation *Favorise une moindre pollution de l'air *Améliore la gestion forestière 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les pollutions localisées due aux chantiers d'aménagements *Vigilance sur la gestion des déchets des chantiers *Vigilance sur les espèces utilisées et leur potentiel allergène 	<ul style="list-style-type: none"> *Réaliser une étude d'impact environnemental pour les projets d'aménagement *Si un impact est perçu alors mettre en place une mesure R/C *Favoriser des espèces locales et peu allergènes 	<ul style="list-style-type: none"> *Suivi des surfaces urbaines végétalisées *Nombre d'arbres plantés en milieu urbain



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
								<ul style="list-style-type: none"> *Réduit l'utilisation d'intrants chimiques *Favorise des espaces verts sobres en eau 			
Orientation 2 : Gestion de la ressource en eau	Être exemplaire de la production au traitement de l'eau	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> *Réduction de l'impact environnemental de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement *Favorise le développement des ENR&R par la méthanisation des boues *Valorise les co-produits de l'assainissement ce qui favorise une dynamique d'économie circulaire *La récupération de chaleur permettra une réduction des dépenses énergétiques et possiblement des émissions de GES *La valorisation énergétique des boues favorise le développement d'une filière méthanisation et s'insère dans une dynamique d'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les impacts environnementaux des possibles travaux à réaliser sur les installations et le réseau 	<ul style="list-style-type: none"> *Réaliser des études d'impacts environnementaux pour les projets d'aménagement / rénovation du réseau 	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
								*Amélioration de l'assainissement ce qui réduit l'empreinte sur la ressource en eau et limite les impacts environnementaux de l'assainissement *Le schéma directeur ruissellement et pluvial pourra aider à limiter le risque inondation			



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau *Amélioration des systèmes d'eau potable et d'assainissement *Sensibilise les habitants à un usage raisonné de l'eau *Les mesures tarifaires incitatives permettront un usage plus raisonné de l'eau *La surveillance du biseau salé permet une meilleure sauvegarde des milieux *L'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau favorise la résilience des milieux naturels et la biodiversité *L'amélioration des milieux aquatiques/humides et des systèmes d'eau / assainissement améliore la santé et le cadre de vie *L'amélioration des milieux aquatiques/humides bénéficiera aux activités humaines dépendantes de ces milieux.	Néant en première approche	Néant en première approche	*Suivi de la qualité des eaux *Suivi de la quantité des masses et cours d'eau
	Mener une politique forte de gestion des risques inondations et submersion marine	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	*Améliore les connaissances sur le risque inondation et submersion des côtes	*Vigilance quant aux impacts environnementaux des aménagements réalisés sur la chaussées et sols	*Ajuster les documents d'urbanisme en planifiant le scénario du pire afin de diminuer au maximum les risques associés	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
								<ul style="list-style-type: none"> *Sensibilise et équipe les populations locales face à ces risques *Diminue le risque associé aux activités humaines proches des côtes *Améliore le cadre de vie et la santé en permettant une meilleure prise en compte du risque au quotidien *C'est une démarche d'adaptation au changement climatique *Lutter contre l'imperméabilisation réduit le risque inondation *Améliore l'état des connaissances sur le risque inondation et submersion *La réduction des risques améliore le cadre de vie et diminue les impacts négatifs de ces risques sur la santé et les activités humaines *Diminue les pollutions environnementales *Améliore le cadre de vie avec le nettoyage plus fréquent des rues 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur la gestion des déchets des opérations d'aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> *Les aménagements devront faire l'objet d'une étude de leurs impacts environnementaux et garantir leur non-perturbation de la TVB et turquoise *Le cas échéant, des mesures R/C doivent être mises en place *Privilégier les matériaux biosourcés pour les travaux d'aménagement si possible 	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Orientation 3 : Alimentation	Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Soutien au filière agricole et local *Réduction des émissions de GES lié au transport de l'alimentation *Possible soutien à des pratiques agricoles plus respectueuse de l'environnement *Possible soutien à une agriculture de saison adapté au contexte local et moins consommatrice en eau 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur le type de pratiques agricoles valorisé et leurs impacts environnementaux *Vigilance sur le type de pratiques agricoles valorisé et leur impact sur la ressource en eau *Vigilance sur la qualité des produits proposés à la population et la quantité d'intrants chimiques qu'ils présentent 	*Favoriser l'agriculture biologique et de saison pour réduire l'empreinte environnementale et hydrique de l'agriculture	
Axe stratégique 4 : Accompagner les transitions vers une économie bas-carbone											
Orientation 1 : Accompagner les filières du tourisme dans l'évolution des pratiques	Faire vivre la stratégie de tourisme de l'Office de tourisme - contrat de développement territorialisé	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Diminution de l'impact environnemental du tourisme sur le territoire *Promotion d'une consommation des ressources raisonnée (eau par exemple) *Meilleure préservation de la biodiversité *Participe à la promotion d'acteurs locaux *Pérennisation du secteur du tourisme 	Néant en première approche	Néant en première approche	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Engager la CAB et les communes aux côtés de l'OT	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Diminution de l'impact environnemental du tourisme sur le territoire *Promotion d'une consommation des ressources raisonnée (eau par exemple) *Meilleure préservation de la biodiversité *Participe à la promotion d'acteurs locaux *Pérennisation du secteur du tourisme 	Néant en première approche	Néant en première approche	
Orientation 2 : Encourager le développement d'une économie en accord avec la transition écologique et des filières de valorisation des déchets	Travailler sur les zones d'activités, les friches et les tiers-lieux	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser l'EIT permettra de possiblement réduire les dépenses énergétiques et/ou réduire les émissions de GES *Favoriser l'EIT et la réutilisation des friches soutient l'économie circulaire *La réutilisation des friches réduit l'étalement urbain et la pression à l'urbanisation des milieux naturels *La densification et l'optimisation des ZA permettent de réduire l'artificialisation des sols *L'ajout d'une certification environnementale permettrait de 	Néant en première approche	<ul style="list-style-type: none"> *Simplifier la mise en réseau des acteurs économiques pour faciliter les démarche d'EIT et d'ECi *L'optimisation des ZA et leur densification sont à coordonner avec les actions sur la mobilité pour favoriser les PME et PMIE 	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
								réduire l'empreinte environnementale des ZA			
	Mobiliser les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Soutien à l'économie sociale et solidaire *Favorise la concertation et l'intelligence collective *Réduction des consommations énergétiques *Réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques *Favorise l'insertion professionnelle *Favorise le développement d'une filière locale de consulting 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur l'ambition des démarches d'économie circulaire mises en place par les entreprises afin d'éviter un risque de greenwashing 	<ul style="list-style-type: none"> *Valoriser les acteurs et partenaires ayant des ambitions importantes concernant l'économie circulaire ou la réduction de leur impact environnemental (aller au-delà des 3R) 	
	Atteindre les objectifs du PLPDMA, agir pour une meilleure gestion des déchets et mettre en œuvre une stratégie ECI	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Réduction des émissions énergétiques et des émissions GES liées au traitement et la collecte des déchets *Réduction des déchets *Favorise une dynamique d'économie circulaire *Réduction de l'impact environnemental des déchets du BTP 	Néant en première approche	Néant en première approche	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Suivre les actions des entreprises sur leurs obligations décret tertiaire	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Positive	Point de vigilance	<p>*La rénovation et la construction durable des locaux des entreprises ainsi que l'amélioration de la gestion de leurs consommations permettra une réduction des dépenses énergétiques et des émissions de GES associés</p> <p>*Dynamise le secteur de la construction et rénovation</p>	<p>*Vigilance sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, la qualité de vie et le confort des usagers (confort d'été) dans les projets de rénovation</p> <p>*Vigilance quant aux potentielles pollutions ponctuelles lors des travaux</p> <p>*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation</p> <p>*Favoriser l'utilisation de matériaux bio-sourcés</p>	<p>*Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation</p> <p>*Associer la direction environnement pour apporter un regard sur la performance énergétique</p>	<p>*Part des isolations par l'extérieur soutenues intégrant des dispositifs d'accueil de la biodiversité</p> <p>*Nombre de m² rénovés en niveau BBC rénovation pour des projets sur le bâti tertiaire</p> <p>*Nombre de projets intégrant des biomatériaux, éco matériaux ou des matériaux réutilisés pour des projets sur le bâti tertiaire</p>
Axe stratégique 5 : Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies											
Orientation 1 : Poser les conditions favorables et nécessaires au développement des énergies	Etudier les capacités et investissements nécessaires au renforcement du réseau électrique	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	<p>*Permet d'entraîner des projets réduisant les dépenses énergétiques</p> <p>*Permet d'optimiser le réseau électrique et de le renforcer ce qui améliorera la qualité de vie</p>	<p>*Les actions portées par le plan local Chaleur et froid pourrait occasionner des dégradations environnementales ponctuelles ou durables et pourraient affecter le cadre de vie</p>	<p>*Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux pour réduire les impacts sur les activités humaines et les milieux naturels</p> <p>*Mettre en place des mesures R/C si un impact est identifié</p>	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
renouvelables et de récupération	Sensibiliser les habitants sur le réseau de gaz aux différentes ENR thermiques	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	*Favorise les EnR thermiques *Permet de réduire l'utilisation de sources de chaleur fossiles et donc les émissions de GES associés *Permet de réduire la pollution de l'air localisée liée aux sources fossiles de chaleur	Néant en première approche	Néant en première approche	
	Développer les réseaux de chaleur (issus de sources renouvelables)	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positive	*Permet de réduire la dépense énergétique *Favorise le développement de réseaux de chaleur et de froid *Permet de réduire les émissions de GES *Dynamise la filière EnR&R	*Vigilance sur les pollutions localisées dues aux chantiers d'aménagements *Vigilance sur la gestion des déchets des chantiers	*Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux pour réduire les impacts sur les activités humaines et les milieux naturels *Mettre en place des mesures R/C si un impact est identifié *Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets d'aménagements *Apporter un regard croisé et transversal pour évaluer l'impact des aménagements / investissements sur les thématiques	
Orientation 2 : Accroître massivement la production des énergies	Clarifier le cadre contractuel de la nouvelle DSP	Positive	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	*Permet de sortir du gaz et donc de réduire les émissions de GES *Dynamise les filières EnR locales *Permet de réduire les pollutions locales impliquées par le gaz	Néant en première approche	Néant en première approche	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
renouvelables et de récupération sur le territoire	Accompagner la filière PAC aérothermique à répondre à la demande	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Positive	Positive	*Dynamise la filière PAC aérothermique *Favorise les EnR *Entrainera une baisse de la facture énergétique ainsi qu'une baisse des émissions *Améliore le confort thermique	*Vigilance sur les impacts environnementaux des nouvelles installations des entreprises de la filière PAC	*Réaliser une étude d'impact environnementale pour les installations et nouveaux bâtiments des entreprises de la filière PAC *Si un impact est identifié alors mesure R/C	
	Renforcer la filière bois-énergie et accompagner la mise en service de projets	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positive	Positive	*Favorise les EnR *Dynamise la filière bois-énergie *Réduit la facture énergétique, les émissions de GES ainsi que la dépendance énergétique vers l'extérieur	*Vigilance sur les possibles effets liés du développement de la filière sur les capacités de stockage carbone, la ressource en eau ...	*Etudier les possibles effets rebonds du renforcement de la filière et limiter la dégradation des milieux naturels entraînée par le développement de la filière	*Surface forestière du territoire destinée à alimenter les chaufferies (ha) *Part de bois certifiée durable pour l'approvisionnement en bois énergie
	Créer un véhicule juridique permettant de servir les ambitions énergétiques du territoire	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	*La création d'une coopérative énergétique et la facilitation des partenariats permettrait d'améliorer la facture énergétique et de soutenir les productions locales ainsi que le développement des EnR	Néant en première approche	Néant en première approche	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Soutenir l'autoconsommation et le développement de boucles locales de l'énergie (photovoltaïque)	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Point de vigilance	*Soutien le développement de la filière photovoltaïque *Réduit les émissions de GES	*Vigilance sur la gestion de la fin de vie des panneaux photovoltaïques	*Favoriser l'utilisation des PV au-delà de leur efficacité maximale *Favoriser les subventions pour les propriétaires moins aisés	
	Massifier le solaire thermique	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Point de vigilance	*Soutien le développement de la filière solaire thermique *Réduit les émissions de GES	*Vigilance sur la gestion de la fin de vie des installations	*Favoriser l'utilisation des installations au-delà de leur efficacité maximale *Prioriser les aides financières aux moins aisés	
	Mettre en conformité les parkings du territoire	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Point de vigilance	*Soutien le développement de la filière photovoltaïque *Réduit les émissions de GES *Optimise l'utilisation du foncier	*Vigilance sur la gestion de la fin de vie des panneaux photovoltaïque	*Favoriser l'utilisation des PV au-delà de leur efficacité maximale	
	Etudier les opportunités de projets éoliens sur le territoire	Positive	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	*Soutien le développement de la filière éolienne *Possible réduction des émissions de GES	*Vigilance sur l'acceptabilité des projets éoliens *Vigilance sur les impacts environnementaux des projets éoliens notamment sur les oiseaux *Vigilance sur la localité des projets et leurs vulnérabilités face aux risques climatiques et naturels	*Concier sur les conditions à l'acceptabilité des projets éoliens *Réaliser une étude d'impacts environnementaux des projets éoliens	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Intégrer la géothermie et la thalassothermie dans le mix énergétique du territoire	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Soutien le développement des EnR *Réduit les émissions de GES *Dynamise la filière géothermique et thalassothermique 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur l'impact environnemental des projets de thalassothermie et leur prise en comptes des risques naturels (submersion marine et inondation notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> *Réaliser une étude d'impact environnemental des projets de thalassothermie et de géothermie 	
	Dérisquage des projets de réseaux de chaleur vis-à-vis de l'amiante	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> *Réduit le risque lié à l'amiante environnementale *Améliore le cadre de vie et diminue les risques sur la santé 	Néant en première approche	Néant en première approche	
	Etudier un projet de méthanisation	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Réduit la dépendance aux énergies fossiles *Réduit les émissions de GES *Dynamise la filière de méthanisation *Favorise une valorisation des biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur les possibles effets liés du développement de la filière sur les capacités de stockage carbone, la ressource en eau ... *Vigilance sur la localité des projets et leurs vulnérabilités face aux risques climatiques et naturels 	<ul style="list-style-type: none"> *Etudier les possibles effets rebonds du renforcement de la filière et limiter la dégradation des milieux naturels entraînée par le développement de la filière 	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Axe stratégique 6 : Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener											
Orientation 1 : Piloter les politiques de transition au travers d'instances efficaces	Suivi de la mise en œuvre du PCAET et des démarches de planification TE&E	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Assurer un suivi sur les démarches COT, PCAET et la transposition du PCAET dans les différentes politiques et projets vont permettre de renforcer et de coordonner les actions réalisées. Cela permettra d'améliorer les incidences positives de ces programmes / plans sur toutes les thématiques	Néant en première approche	Néant en première approche	
	Se doter d'une gouvernance stratégique et opérationnelle TE&E / transition pérenne	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La création d'instances de gouvernance spécifiques des démarches de transition écologique contribue à renforcer leurs effets en améliorant leur mise en œuvre *La mobilisation des partenaires dans la démarche TE&E aidera à coordonner les actions et à les renforcer	Néant en première approche	Néant en première approche	



Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Communiquer / rendre compte des résultats	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Communiquer sur les actions aidera à rendre le processus des actions moins opaques et l'information auprès des acteurs aidera à renforcer les incidences des actions (par coordination ou entraînement)	Néant en première approche	Néant en première approche	
Orientation 2 : Être une collectivité exemplaire	Engager la collectivité dans une logique d'exemplarité urbanisme et aménagement	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Renforcerai les incidences positives du PCAET et coordonnerai les différents acteurs et territoires autour des mêmes questions, décuplant par la même l'efficacité de leurs actions *L'intégration de l'EC dans les opérations d'aménagement aidera à réduire l'empreinte matière et donc la dégradation sur les milieux bien que ceux-ci ne soient pas locaux *L'ajout de critères CAE et ECI aidera à tirer les aménagements vers le haut en matière d'impact environnemental et de circularité	Néant en première approche	Néant en première approche	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Formaliser la stratégie de transition écologique et énergétique du patrimoine communautaire	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> *Des incidences positives sur les consommations énergétiques, les émissions de GES, l'empreinte matière et la prise en compte des impacts environnementaux *Développement des EnR&R *Développement d'une dynamique de sobriété *La clause d'écoresponsabilité va tirer vers le haut les associations *L'optimisation des consommations d'eau aura une incidence positive sur la ressource *La récupération des eaux pluviales pourrait aider à réduire le risque inondation 	<ul style="list-style-type: none"> *Vigilance sur la bonne prise en compte des impacts environnementaux des projets de rénovation, d'immobilier *Vigilance sur la définition des critères de performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> *Inciter autant que possible à aller plus loin que la rénovation classique en intégrant par exemple le critère BBC *Orienter les choix vers l'utilisation de matériaux biosourcés pour les rénovations et les nouveaux bâtis *Evaluer les impacts environnementaux des possibles travaux réalisés sur le patrimoine communautaire et en cas d'impact définir une mesure R/C 	
	Améliorer la connaissance, le pilotage et le reporting annuel du patrimoine	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> *Amélioration de la qualité de l'air intérieur *Meilleure maîtrise de l'énergie *Réduction des dépenses énergétiques *Réduction des émissions de GES *Améliore le suivi des actions 	Néant en première approche	Néant en première approche	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
	Être exemplaire sur les mobilités internes à la collectivité	Positive	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	<p>*Réduction des émissions de GES liées à la mobilité</p> <p>*Favorise des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle</p> <p>*Favorise les transports en commun, les VAE</p> <p>*Réduit les besoins en mobilité ce qui favorise une baisse des émissions de GES et de polluants liés à celle-ci</p>	Néant en première approche	Néant en première approche	
	Intégrer la transition écologique et énergétique dans le fonctionnement propre de la CAB	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p>*La promotion de l'éco-responsabilité, la sensibilisation des agents et élus, ainsi que les formations au éco-gestes permettront de réduire les consommations énergétiques, les émissions de GES ainsi que les polluants atmosphériques</p> <p>*De plus l'élaboration d'un SPASER va réduire les impacts environnementaux indirects de la collectivité</p> <p>*La réalisation d'un budget vert va aussi augmenter les incidences positives sur les thématiques CAE</p>	Néant en première approche	Néant en première approche	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Orientation 3 : Renforcer la collaboration avec les communes, les EPCI voisins et être actif au sein des structures régionales (qui portent les arbitrages en matière de transition écologique)	Pérenniser la coopération avec les collectivités voisines	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La coopération va renforcer les incidences des actions réalisées du PCAET et du COT	Néant en première approche	Néant en première approche	
	Travailler main dans la main avec les communes	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*L'accompagnement des communes dans leur prise en compte des différents documents cadres au sein de leur PLU aidera à coordonner les actions et les renforcer ce qui implique une incidence positive sur toutes les actions *L'accompagnement sur les ZAN et leurs suivis ainsi que le développement d'une TVBT/noire bénéficiera fortement aux milieux naturels et à la biodiversité *Les actions d'aménagement auront un impact moindre sur l'environnement *Les réseaux aideront à entrainer une dynamique de groupe sur les questions CAE	Néant en première approche	Néant en première approche	

Orientation	Action cadre	Climat	Ressource en eau	Biodiversité et milieux naturels	Risques naturels et technologiques	Santé et qualité de vie	Activités humaines	Opportunité EES	Points de vigilance EES	Recommandations EES	Indicateurs complémentaires EES
Orientation 4 : Déployer l'éco-citoyenneté	Développer l'éco-citoyenneté et la participation citoyenne	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p>*Le PDLPMA aidera à améliorer la gestion des déchets ce qui aura des incidences positives sur les activités humaines et la qualité de vie</p> <p>*Un PDES pédestre ou cycliste aura des incidences positives sur les émissions de GES et la santé</p> <p>*La sensibilisation des habitants aura un effet positif sur toutes les thématiques CAE</p> <p>*Le soutien à l'éco consommation locale aura un effet positif sur toutes les thématiques CAE</p> <p>*L'implication des citoyens dans la démarche TE&E renforce les actions en lien et donc leurs incidences</p>	Néant en première approche	Néant en première approche	
	Développer la communication autour de la politique TE&E de la CAB	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p>*Le renforcement de la communication autour de la politique TE&E améliorera l'acceptabilité de certaines mesures et leurs incidences tout en effectuant un travail de sensibilisation</p>	Néant en première approche	Néant en première approche	

7.1 Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement

L'ensemble des actions du PCAET a des incidences positives sur les thématiques de l'État Initial de l'Environnement, même si certaines présentent des points de vigilances. En effet, les points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter des failles éventuelles de certaines actions.

Sur l'ensemble du plan d'actions du PCAET (regroupant 52 actions), **9 actions ne présentent que des incidences positives sur les 6 thématiques identifiées**. Ces actions sont :

- Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale
- Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau
- Travailler sur les zones d'activités, les friches et les tiers-lieux
- Suivi de la mise en œuvre du PCAET et des démarches TE&E
- Se doter d'une gouvernance stratégique et opérationnelle TE&E/ transition pérenne
- Communiquer / rendre compte des résultats
- Engager la collectivité dans une logique d'exemplarité urbanisme et aménagement
- Pérenniser la coopération avec les collectivités voisines
- Travailler main dans la main avec les communes.

↳ Incidences positives sur le climat (l'adaptation et l'atténuation au changement climatique)

51 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique.

Le PCAET portant comme objectif de répondre aux enjeux Climat, Air, Energie, remplit son rôle ici, où la quasi-totalité de ses actions (51/52) présentent des incidences positives, tandis qu'une action a été jugée comme étant neutre sur cette thématique.

Les incidences positives sur l'atténuation au changement climatique passent principalement par la **diminution des consommations énergétiques, la diminution des émissions de GES**.

En l'occurrence, le volet atténuation est particulièrement bien pris en compte par les actions « Formaliser la stratégie de transition écologique et énergétique du patrimoine communautaire », L'axe 5 « Déployer le plan d'actions du Schéma Directeur des Energies (SDE) » ainsi que les actions des axes 1 « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements » et 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle ».

Par ailleurs, le volet adaptation est bien appréhendé grâce aux actions des axes 1 : « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements », 3 « Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique » et 6 « Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener », en l'occurrence, la collectivité prévoit notamment d'améliorer sa résilience face aux augmentations des températures, d'aménager son territoire dans une logique d'adaptation. L'action « Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques inondation et submersion marine » s'inscrit aussi dans ce volet d'adaptation.

Incidences positives sur la ressource en eau

17 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Une majorité des actions du PCAET n'ont pas d'incidences particulières sur la ressource en eau.

Les actions ayant le plus d'incidences positives sur cette thématique sont les actions « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau », « Être exemplaire de la production au traitement de l'eau » et « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale ». Les actions positives ont principalement trait à une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource, ainsi qu'à un renforcement de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales. La sensibilisation joue aussi un rôle important sur cette thématique.

Incidences positives sur la biodiversité et les milieux naturels

19 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Cette thématique est principalement appréhendée au travers de l'action « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale », l'action « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau », et l'axe 6 « Se positionner comme un acteur clé des transitions à mener » qui permet de renforcer les deux actions précédentes par des dynamiques de coopération.

Par ailleurs, les actions portant sur la diminution des émissions des GES ou des émissions de polluants atmosphériques engendreront également des incidences positives sur la biodiversité.

Incidences positives sur les risques naturels et technologiques

13 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Cette thématique est notamment bien appréhendée par l'action « Mener une politique forte de gestion des risques inondations et submersion marine » ainsi que par les actions « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité locale », « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau » et « Etudier le potentiel de (re)végétalisation et de désimperméabilisation ». L'axe 6 vient renforcer les actions précédentes au travers des dynamiques coopératives qu'il favorise ce qui permet une meilleure coordination des actions et une meilleure communication sur celles-ci.

Incidences sur la santé et la qualité de vie

42 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur la qualité de vie et la santé passent principalement par l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration du confort thermique. C'est le cas avec les actions des axes 1 « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements » et 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle ».

D'autres actions visent à préserver les milieux naturels et la qualité paysagère du territoire comme l'axe 3 « Gérer les ressources du territoire en intégrant les enjeux du changement climatique » et auront ainsi un impact positif sur la santé et la qualité de vie.

Par ailleurs, le plan d'action dédie une orientation de l'axe 6 au développement de l'éco-citoyenneté, afin de renforcer la cohésion sociale et la participation de la population aux thématiques CAE, notamment via l'action « Développer l'éco-citoyenneté et la participation citoyenne » et la sensibilisation et la communication prévues dans l'ensemble du plan permettront indirectement une amélioration globale de la qualité de vie.

7.2 Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques

Les **impacts négatifs** (impacts qui ne peuvent être évités) :

⇒ Il n'y a **aucun point négatif** au sein du plan d'actions du PCAET de la CAB.

Les **points de vigilance** (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire/compenser) :

↳ **Incidences sur la ressource en eau**

Les points de vigilance sur cette thématique portent principalement sur les possibles effets liés au développement de la thalassothermie, de la géothermie, de la méthanisation ainsi que le développement de la filière bois. Ces actions pouvant engendrer des pollutions ponctuelles ou des nuisances sur la ressource.

↳ **Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques**

Les points de vigilance qui portent sur cette thématique sont de **2 types** :

- **Les actions nécessitant des aménagements** : comme pour les actions de l'axe 1 « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements » ainsi que celles de l'axe 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle » pour ne citer qu'elles. Les aménagements pourraient occasionner des incidences négatives sur la biodiversité, les continuités écologiques et sur les zones de protection.
- **Les actions pouvant causer une surexploitation des ressources naturelles** : telles que les actions « Renforcer la filière bois énergie locale et accompagner la mise en service de projets », « Etudier un projet de Méthanisation » présente ce type de point de vigilance, sur l'utilisation de la ressource bois ou encore sur l'origine de la biomasse alimentant les méthaniseurs (ne pas accroître l'exploitation forestière ou agricole dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs, par exemple).

↳ **Incidences sur les risques naturels et technologiques**

Les actions qui présentent des points de vigilance sur la thématique des risques naturels et technologiques sont toutes liées à des aménagements et une possible imperméabilisation des sols qui pourrait aggraver le risque inondation. Ainsi, plusieurs actions de l'axe 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle » par exemple soulèvent des points de vigilance.



↳ Incidences sur la santé et le cadre de vie

Les actions présentant des points de vigilance sur cette thématique ont principalement attiré à de possibles exclusions des plus précaires ou bien à l'acceptabilité de certaines actions. Ainsi, des actions telle que « Etudier les opportunités de projets éoliens sur le territoire » et « Développer les réseaux de chaleur (issus de ressources renouvelables) » soulèvent de légers points de vigilance.

↳ Incidences sur les activités humaines

La quasi-totalité des points de vigilance portant sur ces actions concerne **la thématique des déchets**. Ainsi plusieurs actions de l'axe 1 « Déployer des stratégies sectorielles de rénovation des logements » et 2 « Poursuivre les démarches de déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle », impliqueront la production de déchets supplémentaires, à cause des travaux de rénovation et d'aménagement. Également, les actions valorisant le développement des EnR&R (comme plusieurs actions de l'axe 5 « Déployer la feuille de route EnR du Schéma Directeur des Energies ») généreront des déchets non-recyclables, dus à l'obsolescence des matériaux de production d'énergie renouvelable.

8. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

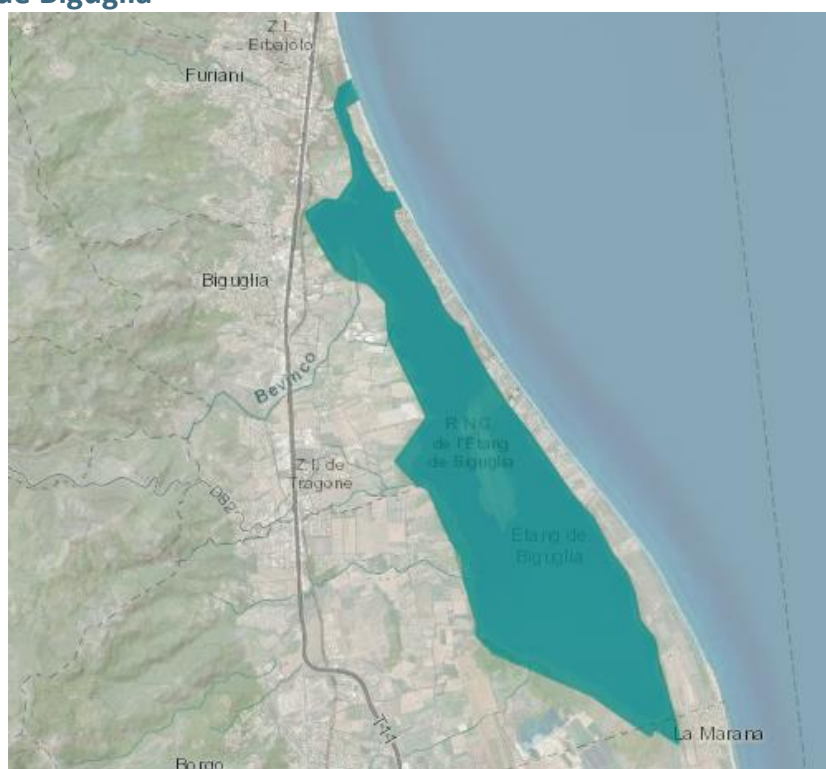
Les informations ci-dessous sont issues des données Natura 2000 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

8.1 État des lieux

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Bastia dispose d'une seule zone Natura 2000, il s'agit de l'étang de Biguglia.

	<u>Site</u>	<u>Type</u>	<u>Superficie (ha)</u>	<u>Fiche</u>
1	Etang de Biguglia	A (ZPS)	1 808 ha.	FR9410101

Etang de Biguglia



→ Description

Appartenant à la région biogéographique méditerranéenne, le site est entièrement inclus dans le département de Haute-Corse, département de Corse. Il s'étend sur 4 communes corses et couvre 1 808 ha. C'est le plus vaste étang lagunaire de Corse. Les rives de l'étang sont occupées par des roselières, des présalés, des sansouires, des aulnaies marécageuses et des tamarissières. C'est un paysage peu fréquent en Corse, physionomiquement dominé par des espèces eurosibériennes, avec certains ensembles de végétation assez rares en Méditerranée.

Classes d'habitats	Couverture
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Varisières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	81%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	5%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	12%
Forêts sempervirentes non résineuses	2%

→ Qualité et importance

L'étang de Biguglia est le plus vaste étang lagunaire de Corse. C'est un site exceptionnel de niveau international pour les oiseaux (site RAMSAR), pour la flore et la faune aquatique en général. L'intérêt écologique de Biguglia est lié à la présence d'un herbier dense de phanérogames aquatiques (*Zostera*, *Ruppia*, *Potamogeton*) avec une zonation en fonction de la salinité, abritant une faune d'invertébrés et de poissons riche et diversifiée permettant la reproduction et le stationnement des oiseaux d'eau. Les 3 espèces majeures d'oiseaux en hivernage sont le Fuligule milouin et morillon et la Foulque macroule. Au printemps l'étang est une escale et un lieu de stationnement important pour le Goéland d'Audouin. De nombreuses autres espèces d'oiseaux d'eau fréquentent le site aux migrations pré et post-nuptiales. En nidification, le site héberge l'une des deux seules colonies de reproduction du Héron pourpré en Corse et une petite population nicheuse de Nettes rousses. Un programme de réintroduction de l'Erismaure à tête blanche, qui a niché sur l'étang jusqu'en 1966, a été mené par le gestionnaire de la réserve avec le soutien financier de la commission européenne de 1998 à 2001 mais des 5 individus issus d'élevage et lâchés, aucun n'a été revu depuis mai 2002.

→ Vulnérabilités

Le cordon lagunaire de l'étang et le bassin versant sont en partie urbanisés et l'équilibre écologique de cette lagune est menacé par diverses nuisances liées à des pollutions d'origine agricole, urbaine et industrielle, issues du bassin versant. Des crises de dystrophie ont déjà été observées entraînant la chute des effectifs de Fuligules et de Foulques par manque temporaire de nourriture. Les principales menaces sont la chasse suivie du pâturage extensif ; l'utilisation de biocides, hormones et produits chimiques ; sentiers, chemins et pistes cyclables ; Habitations ; Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives ainsi que l'envasement.

8.2 Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, aucune n'est spatialisée sur ou en proximité du site Natura 2000 sur le territoire et aucune ne prône la labélisation de nouvelles zones de protection.

8.3 Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000

Le plan d'actions du PCAET ne comporte a priori aucune action ayant des incidences sur les zones Natura 2000.

Il faut néanmoins souligner les nombreux points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, selon leur localisation, peuvent avoir des incidences négatives sur un site, par exemple.

L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.

Il faut également souligner l'importance de l'action « Protéger et promouvoir la richesse de la biodiversité » ainsi que de l'action « Elaborer une politique de préservation et de gestion de la ressource en eau », qui pourraient s'avérer critique dans la sauvegarde de la zone Natura 2000 présente sur le territoire.

9. Mesures envisagées pour « Eviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET

Les impacts d'un projet, d'un plan ou d'un programme sur l'environnement peuvent se traduire par une dégradation de la qualité environnementale. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Des recommandations auront été proposées pour chaque action lorsque jugé opportun. Néanmoins, le prisme stratégique et l'échelle de planification territoriale du PCAET ne permettent pas de préciser spécifiquement à chaque action les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation qui seront à intégrer lors de la mise en œuvre de l'action. Ci-dessous, un tableau récapitulatif de manière générale, et par thématique, les recommandations allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET :

PROPOSITIONS DE MESURES DE REDUCTION ET RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

<p>Actions en lien avec le Bâtiment et l'Aménagement ou l'Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC - Orienter, lorsque cela est possible, les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation - Associer les directions concernées, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique, et sur les impacts sur la biodiversité et les habitats naturels - Mener systématiquement des études d'impacts locales dans le cadre des aménagements / travaux prévus pour éviter les éventuelles incidences négatives sur l'environnement
<p>Actions en lien avec les énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements et des modifications importantes de l'existant - Associer les directions, pour apporter un regard sur l'impact des installations sur la biodiversité, les habitats naturels, les paysages, les nuisances et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire



- Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant l'installation des outils de production sur le bâti ou sur des espaces déjà imperméabilisés

- Valoriser et donner de la visibilité aux acteurs engagés et s'étant lancés dans des démarches collectives de transition et/ou des démarches RSE exemplaires (agissant sur les 3 piliers du développement durable)

Actions en lien avec la biodiversité et les milieux naturels

- Anticiper les risques sanitaires liés à la végétalisation des espaces par une étude de risques

- Mettre en place une gestion durable des espaces boisés et semi-naturels, afin de ne pas impacter la biodiversité et les paysages

Actions en lien avec la mobilité

- Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols

- Analyse faune-flore et zone humide préalable aux projets si concernés

- Insertion paysagère des nouveaux aménagements et prise en compte de la présence de sites patrimoniaux

- Orienter les choix de revêtement des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables

Actions en lien avec le changement des pratiques

- Agir sur le changement de comportement des usagers des bâtiments publics, pour augmenter l'effet de diminution des consommations énergétiques (efficacité et sobriété)

- Sensibiliser les usagers des bâtiments à l'adaptation de l'usage des bâtiments pour une meilleure efficacité de l'action (affichage, animation/démonstration ; intégration dans les conventions d'usage des bâtiments des écoconditions sur le bon usage des bâtiments)

- Sensibiliser / orienter sur les choix de construction vers des matériaux sains et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)

10. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments, permettant de saisir les enjeux du territoire
- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de la CAB, des indicateurs sont définis directement dans le plan d'action, permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'action et de mesurer l'impact de l'action.

A la suite de la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

Thématiques environnementales	Indicateurs
Développement des EnR&R	<ul style="list-style-type: none"> - Surface forestière du territoire destinée à alimenter les chaufferies - Part de bois certifiée durable pour l'approvisionnement en bois énergie
Rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Part des isolations par l'extérieur soutenus intégrant des dispositifs d'accueil de la biodiversité - Nombre de logements rénovés en niveau BBC Rénovation - Nombre de projets intégrant des biomatériaux, éco matériaux ou des matériaux réutilisés pour des projets sur les logements - Nombre de m² rénovés en niveau BBC rénovation pour des projets sur le bâti tertiaire - Nombre de projets intégrant des biomatériaux, éco matériaux ou des matériaux réutilisés pour des projets sur le bâti tertiaire



Mobilité

- Part de produits pétroliers comme source d'énergie du secteur des transports routiers

Ressource en eau

- Suivi de la qualité des eaux
- Suivi de la quantité des masses et cours d'eau

Aménagement

- Identifier les espèces envahissantes et allergisantes au sein des nouveaux espaces végétalisés
- Suivi des surfaces urbaines végétalisées
- Nombre d'arbres plantés en milieu urbain